JO N°301 Vendredi 15 décembre 2023

JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

-Extrait PV Comité Directeur du 08.12.2023

-Info PV Commission de Discipline du 13.12.2023

-Info PV Commission d'Appel Disciplinaire des 04.12.2023 & 06.12.2023

-PV Commission restreinte de Prévention Médiation et Education du 13.12.2023

-PV Commission d'Arbitrage du 07.12.2023

-PV Commission des Statuts & Règlements du 12.12.2023

-PV Commission d'Organisation des Compétitions du 12.12.2023

-PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 14.12.2023

-PV Commission restreinte Foot Animation du 14.12.2023

-PV Commission restreinte Foot Féminin du 14.12.2023

-Page technique

MEDAILLES DIRIGEANTS

En page intérieure, le coupon-réponse pour récompenser vos dirigeantes et dirigeants

FERMETURES EXCEPTIONNELLES

Les sites du District de seront exceptionnellement fermés le **mardi 19 décembre 2023**

-

Le site du District de MELUN sera exceptionnellement fermé le **vendredi 22 décembre 2023**

CONGES D'HIVER

Nous vous informons que les bureaux du District seront fermés du vendredi 22 décembre 2023 (17H30 pour MELUN) et du samedi 23 décembre 2023 (12H00 pour MONTRY) au lundi 01 janvier 2024

FUTNET

Lancement de la phase départementale de FUTNET formule 3 contre 3

Elle aura lieu lors de la semaine du 22 janvier 2024 en soirée et en semaine

Les sites accueillant la compétition dans le département vous seront communiqués début janvier

Modalité d'inscription : 3 joueurs par équipe

Inscription à retourner avant le 19 janvier 2024

RESPECT DES PROCEDURES LIEES A LA FEUILLE DE MATCH

Depuis le début de la saison, nous avons constaté une dégradation importante dans le respect des procédures administratives liées à l'établissement de la Feuille de Match.

Plusieurs types de dysfonctionnements sont apparus : absence pure et simple de la feuille, rédaction incomplète ou erronée, non-utilisation récurrente par certains de la FMI, là où elle est obligatoire, etc ...

Nous vous rappelons que l'Article 139 des RG de la FFF **précise que l'établissement d'une feuille de match avant le début de chaque rencontre est obligatoire** et que sa rédaction doit être en conformité avec le règlement de l'épreuve. Les Articles 13 et 44 du Règlement Sportif Général du District apportent les informations nécessaires concernant la pratique départementale.

De plus, nous vous rappelons également que la **FMI doit être utilisée sur toutes les compétitions prévues,** y compris celles du Foot Animation (recommandé uniquement sur le Critérium ESPOIR) et que **le recours à une Feuille de Match « papier » est uniquement une procédure d'exception.**

L'ASPOM CLUB INCLUSIF

Le club Association Sportive des Portugais de l'Ourcq de Mitry depuis maintenant 8 ans, organise tous les mercredis matin de 10H à 11H45 (des entraînements de football adapté, au stade J. Ladoumègue à MITRY MORY.

Ces entraînements font l'objet d'une convention entre la mairie de MITRY et le centre IME de La Gabrielle de CLAYE SOUILLY.

Trois animateurs de l'IME La Gabrielle véhiculent entre 18 et 22 enfants sur les installations et ensuite, trois éducateurs du club de ASPOM animent les séances. Alain CHARDONNET (président du club), Francis DOS SANTOS et Fernando CORREIA ont pu ainsi permettre aux jeunes de pratiquer le football de façon ludique et créer un temps fort au sein de leur semaine.

Cette belle initiative du club de l'ASPOM s'insère dans le projet porté par le District en vue de l'inclusion de public en situation de handicap.

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

· Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc…)

· Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc…)

· Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc…)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

· Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.

· Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 16 et 17 décembre 2023

M. Cédric GUILLOSO
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY	MELUN
COMMISSIONS **Mercredi 20 décembre 2023** Commission des Statuts et Règlements **17H00** **-** Commission d'Appel Disciplinaire **18H45** **Jeudi 21 décembre 2023** Commission d'Organisation des Compétitions **14H00 (sous réserve)**	**COMMISSION** **Mercredi 20 décembre 2023** Commission de Discipline **16H00**

Appel à candidatures

Finales Foot Animation

Et Finales Foot à 11

Afin d'organiser au mieux les grandes manifestations de fin de saison du Football d'Animation et du foot à 11 sur notre territoire, nous vous demandons de nous informer au plus tard le **26 janvier 2024** par courrier ou par mail si votre club souhaite se porter candidat pour accueillir l'une d'entre elles.
Vous trouverez ci-dessous les différentes informations nécessaires pour pouvoir candidater :

06/04/2024 – Finale FESTIVAL FOOT U13 et U13F (24 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 terrains de foot à 11 soit 4 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 1 tribune
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

27/04/2024 – Finale CHALLENGE IDF U11 et U11F (24 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 terrains de foot à 11 soit 4 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

25/05/2024 – Finale CHALLENGE 77 U12 et CHALLENGE 77 U10 (32 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 ou 3 terrains de foot à 11 soit 4 à 6 terrains tracés de foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

Semaine du 27 au 31 mai 2024 : COUPE 77 FUTSAL

- 1 gymnase avec tribune
- 2 vestiaires
- 1 vestiaire arbitre

01/06/2024 – Jour de Coupe U12/U13 et U10/U11 (32 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 ou 3 terrains de foot à 11 soit 4 à 6 terrains tracés foot à 8 (herbes et/ou synthétiques) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

08/06/2024-JOURNEE NATIONALE U6/U7 Secteurs 1 à 4 – de 8h00 à 18h00

- Au moins 3 terrains foot à 11 (synthétiques et/ou herbes) avec traçage FOOT à 5.
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) **indispensable.**

08/06/2024- JOURNEE NATIONALE U6/U7 Secteurs 5 à 8 – de 8h00 à 18h00

- Au moins 3 terrains foot à 11 (synthétiques et/ou herbes) avec traçage FOOT à 5.
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) **indispensable.**

12/06/2024 : U15F, U18F et Seniors F à 8 et à 11

- 1 terrain de foot à 11 soit 2 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 4 à 6 vestiaires
- 2 à 4 vestiaires arbitres
- Une tribune
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

15/06/2024 et 16/06/2024 (toute la journée et soirée) : Finales Foot à 11 Masculines + Finale 55 ans à 8

- 2 terrains de foot à 11 classés 5 (pelouse et/ou synthétique) dont un avec éclairage
- 8 vestiaires de joueurs minimums
- 2 à 4 vestiaires arbitres
- Une salle ou un foyer
- Une tribune

Médailles du District

Une nouvelle saison commence et, comme tous les ans, votre District veut récompenser vos dirigeants méritants qui, pendant des années, par leur fidélité et leur dévouement, vous permettent de gérer votre club, diriger et/ou accompagner vos équipes.

Ainsi, afin de leur rendre hommage, vous trouverez ci-dessous le coupon-réponse à compléter (1).

Conditions d'attribution :

- Etre licencié(e) « Dirigeant(e) »
- Justifier d'au moins 10 années de service au sein d'un même club.

Dépôt des candidatures :

Au plus tard le **mercredi 03 janvier 2024.** Aucune demande ne sera acceptée après cette date. Toutes les demandes devront êtres formulées sur l'imprimé figurant ci-dessous.

ATTENTION : Il ne sera accepté qu'une (1) candidature par Club.

CLUB : .....

NOM : ..... PRÉNOM : .....

FONCTIONS OCCUPÉES : ..... DE ..... à .....

FONCTIONS OCCUPÉES : ..... DE ..... à .....

FONCTIONS OCCUPÉES : ..... DE ..... à .....

Anciennetés dans le Club : 10 ans ou plus ☐ (2)

15 ans ou plus ☐

20 ans ou plus ☐

DISTRICT

Médailles déjà obtenue

BRONZE ☐ année d'obtention .....

ARGENT ☐ année d'obtention .....

OR ☐ année d'obtention .....

LIGUE

Médailles déjà obtenue

BRONZE ☐ année d'obtention .....

ARGENT ☐ année d'obtention .....

OR ☐ année d'obtention .....

F.F.F

Médailles déjà obtenue

BRONZE ☐ année d'obtention .....

ARGENT ☐ année d'obtention .....

OR ☐ année d'obtention .....

(1) Pour plusieurs dirigeants, n'hésitez pas à photocopier ce document

(2) Mettre des croix dans les cases correspondantes

LES CLUBS FRANCILIENS MONTENT AU FILET !

LA LIGUE PARIS ÎLE-DE-FRANCE FFF 1919

FUTNET LPIFF

Un ballon, un filet de tennis-ballon, un terrain,
deux équipes, des règles simples et c'est parti !*

UNE NOUVELLE OFFRE POUR LES CLUBS FRANCILIENS

avec cette pratique ludique, inclusive et spectaculaire !

UNE NOUVELLE COMPÉTITION NATIONALE AVEC LA D2 FUTNET

créé par la FFF pour la saison 2024-2025

ÉTAPE 1

PHASE DÉPARTEMENTALE

Choix du format de compétition (tournoi(s) en triple (3 vs 3) unique ou multiples) laissé à l'appréciation des Districts.

Janvier/Février/Mi-mars 2024

16 ÉQUIPES QUALIFIÉES
(2 par district)

ÉTAPE 2

PHASE RÉGIONALE

Un tournoi en triple (3 vs 3) avec les 16 équipes qualifiées de la phase départementale.

2ème quinzaine de mars 2024

1 ÉQUIPE CHAMPIONNE
qui participera au play-off d'accession à la D2 Futnet.

ÉTAPE 3

PLAY-OFF D'ACCESSION D2 FUTNET

Organisé par la FFF.
4 clubs accéderont à la D2 Futnet dont la première saison se déroulera en 2024-2025.

20 AVRIL 2024

POUR TOUTE INFORMATION **CONTACTEZ VOTRE DISTRICT**

FEUILLE D'ENGAGEMENT à télécharger en cliquant **ICI** et à transmettre à votre district après un premier contact avec ce dernier concernant les conditions d'organisation de la phase départementale concernant votre club.

(*) Télécharchez le poster des lois du jeu du Funet via le QR Code ci-après.

75 77 78 91 92 93 94 95

Ligue de Paris Ile-de-France de Football 5, Place de Valois 75041 Paris Cedex 01

DOSSIER D'ENGAGEMENT - SAISON 2023-2024

CHAMPIONNAT RÉGIONAL FUTNET

OUVERT À TOUS LES LICENCIÉS JOUEURS ET JOUEUSES
DES CLUBS F.F.F. D'ILE-DE-FRANCE - DÈS U14

DISTRICT :

NOM DU CLUB :

NUMÉRO D'AFFILIATION :

CORRESPONDANT :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

NOMBRE D'ÉQUIPE(S) ENGAGÉE(S) :

Dossier d'engagement à retourner à votre DISTRICT

75 77 78 91
92 93 94 95

Comité Directeur

Extrait du PROCÈS VERBAL du vendredi 08 décembre 2023

- ***Affaires sportives***

Ententes 2023/2024

DAMMARTIN - OTHIS
Club support : DAMMARTIN
Catégorie en entente : U13 F (équipe 1)

DAMMARTIN - OTHIS
Club support : DAMMARTIN
Catégorie en entente : U15 F (équipe 2).

Critériums Excellence Foot Animation

Le Comité Directeur étudie la disposition, ci-dessous :

U10

Proposition de la Commission Foot Animation en date du 07/12/2023 **concernant une inversion de poule pour les équipes U10 de GRETZ TOURNAN et LAGNY MESSAGERS US.**

Proposition validée

Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 13 décembre 2023

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.
Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 27141499
Annet 32 – Mouroux 31
Vétérans D4A du 19/11/2023

REPRISE DE DOSSIERS

Match 27168422
Esbly 21 – Ent. Le Pin/St Thibault 22
U16 D3A du 05/11/2023

Match 26823468
Boissise Pringy 1 – Pays Bières 1
Seniors D2A du 03/12/2023

Match 26811009
Courtry F. 1 - Brie Nord 1
SENIORS D3A du 03/12/2023

Match 26821275
Emerainville 1 – Ferrières 1
SENIORS D3C du 26/11/2023

Match 26825149
Villeparisis 21 – Nanteuil 21
U18 D2A du 03/12/2023

Match 27191541
Val de L'Yerres 21 – Lognes 21
U18 D3B du 03/12/2023

Match 26809415
Sénart Moissy 22 – Le Mee 21
U16 D1 du 26/11/2023

Match 26809425
Le Mée 21 – Pontault UMS 21
U16 D1 du 03/12/2023

Match 27169129
Nanteuil 21 – Coulommiers 22
U16 D3C du 03/12/2023

Match 27169708
Le Mée 22 – Olympique du Loing 22
U16 D3F du 19/11/2023

CHAMPIONNAT

Match 26823180
Moret-Veneux 1 – Champenois 1
Seniors D3E du 10/12/2023

Match 26808843
Servon 6 – Safran 5
CDM D1 du 10/12/2023

Match 26810023
Gretz Tournan 21 – Melun 22
U14 D1 du 09/12/2023

Match 27190810
Champs FC 2 – LEM 1
SENIORS FUTSAL D1 du 09/12/2023

Match 27176665
Vaux Rochette 2 – Quincy Voisins 1
SENIORS FEMININES D1 du 09/12/2023

COUPES

Match 27641730
Nanteuil 1 – Vaires 1
SENIORS Coupe 77 du 10/12/2023

Match 27641875
Le Pin 1 - Avonnaise 2
SENIORS Coupe Comité du 10/12/2023

Match 27642449
Mormant 21 – Savigny 21
SENIORS Coupe Comité du 10/12/2023

Match 27434792
Dammarie City 31 – Bois le Roi 31
VETERANS Coupe 77 du 10/12/2023

Match 27642233
Pontault UMS 21 – Montereau As 21
U18 Coupe 77 du 10/12/2023

Match 27642357
St Pathus 21 – Gatinais Vlg 21
U16 Coupe 77 du 10/12/2023

Match 27642362
Ent. Servon / Chevry 21 – Torcy 24
U16 Coupe 77 du 10/12/2023

Match 27642432
Emerainville 21 – Chatelet 21
U16 Coupe Comité du 10/12/2023

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE

Match 26819911
Villenoy 1 – Champs FC 1
SENIORS D3B du 15/10/2023

CONVOCATIONS

Match 26822920
Verneuil 1 – Champs AS 1
Seniors D3D du 19/11/2023

Match 27191506
Lognes 21 - Ozoir 22
U18 D3B du 08/10/2023

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 27101459
Amicale Bocage 35 – Olympique du Loing 35
+45 ANS poule E du 05/11/2023

Match 26810004
Meaux CS 22 – Roissy 21
U14 D1 du 11/11/2023

Match 26809417
Melun 22 – Chelles 21
U16 D1 du 26/11/2023

Match 27191527
Lognes 21 – Pommeuse 21
U18 D3B du 19/11/2023

Match 27136515
Bois le Roi 1 – CPSP 1
SENIORS D3F du 26/11/2023

Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 06 décembre 2023

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 26561797
Briard 1 – Gretz Tournan 2
SENIORS D2B du 22/10/2023

Match 26819911
Villenoy 1 – Champs FC 1
SENIORS D3B du 15/10/2023

Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 04 décembre 2023

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 27169279
Combs 21 – Ferrières 21
U16 D3D du 08/10/2023

Match 26810741
Ozoir 22 – Combs 21
U14 D3B du 30/09/2023

Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mercredi 13 décembre 2023

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL
DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».
Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE
La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 27176624 ENT. LESIGNY ROISSY / MORMANT FC SENIORS FEMININES D1 du 16/12/2023 à 17H30

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, reçue le 11/12/2023, émise par le club de Mormant FC,

Considérant le PV de discipline en date du 07/07/2023 concernant la rencontre Mormant FC 1 – Roissy US 1 en COUPE 77 SENIORS FEMININES du 17/06/2023,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser la rencontre du 16/12/2023,

Considérant qu'il y a lieu de mettre une organisation en place pour permettre le bon déroulement du match,

Considérant, en amont de cette rencontre, qu'il y a lieu d'échanger avec le Président et le réfèrent sécurité de chaque club, l'éducateur et le dirigeant de chaque équipe,

Considérant que dans le délai imparti, il n'est plus possible de programmer une réunion avec les deux clubs avant la rencontre du 16/12/2023,

Considérant de ce fait, qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre un dispositif sécuritaire,

Considérant qu'il y a lieu de minimiser les risques,

Considérant qu'il est indispensable que la rencontre soit reportée à une date ultérieure,

Décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

Décide d'inviter à une réunion dès que possible :

Club de ENT. LESIGNY ROISSY :
Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe Féminines Seniors D1
L'Éducateur de l'équipe Féminines Seniors D1
Le Référent Sécurité

Club de MORMANT :
Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe Féminines Seniors D1
L'Éducateur de l'équipe Féminines Seniors D1
Le Référent Sécurité

Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du jeudi 07 décembre 2023

Site de Melun.

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents: Thierry BLANC – Olivier FREMIOT – Lucie LEMPEREUR – Jean-Marie ROBY – Jimmy MELUT – Farouk EKECIK –Emmanuel TULOUP – Larbi BENCHEIKH - (Représentant C.R.A) – Ludovic VANTYGHEM (Comité Directeur)

Absents Excusés : Pape Sanoussy DIAO – Florent MARMION – Bastien DARREHORT – Zaydan MOHAMED KASSIME – Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Thomas VENANT CABASSET – Kelyane ZOLA – Frédéric RABELLE – Pierre BOISSEAU – Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) – Naoufel DJILALI – Claude ADAM – Dominique CHATELLIER – Laurent LITTRE – Jean-Pierre LEQUA – Mohamed MORIBA DIAKITE – Mickaël HADJADJ

Absents non excusés : Samy TAYAT – Florian SEROUART – Serge BABET (Commission Technique)

Ouverture de la séance : **19h00**

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Décembre 2023 et Janvier 2024
- La vie des sections.
- Tour de table.

La CDA approuve en séance le P.V de la réunion du 10/11/2023 par retour de mails.

Réception des Arbitres :

Fayed LEMQADDEM : Suite absence au match du 08/10/23 et absence de réponse mails et sms de la part de la C.D.A. Convocation officielle envoyée.

Suite aux explications données, ce dernier nous déclare qu'il souhaite prendre une année sabbatique.
Lui rappelons qu'il a obligation de passer les tests pour demander cette année sabbatique.

Points sur la vie du District :

Ludovic VANTYGHEM : Comité directeur le 08/12/23. Nouveau stagiaire qui est arrivé comme juriste.
Rencontre avec les nouveaux présidents des clubs qui ont eu lieu à Montry et Melun.

Intervention du Président de la CDA:

Au nom de la C.D.A, j'adresse toutes mes condoléances à notre ami Laurent LITTRE

Félicitations à Mickaël et sa femme pour la naissance de leur fille Linn.

Félicitations également à Thomas VENANT CABASSET pour sa participation à la coupe de France des arbitres actuellement Thomas et en 16e de finales. Bonne chance à toi Thomas

Remerciements aux membres présents lors de nos activités.

Je me réjouis de la qualité des intervenants sur la FIA du mois de novembre.

Remise des dotations pour les membres le Mardi 12 décembre à Montry.à 19h00

Validation par le CD du livret d'accueil pour les nouveaux arbitres.

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES:

Brian DEMO : Mail en date du 14/11/23. Informe la C.D.A de son déménagement dans le département de l'Essonne à compter du 24/11/23. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Brian DEMO pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**
Nicolas LEFEBVRE : Mail en date du 14/11/23. Informe la C.D.A de la reprise de l'arbitrage à compter de cette saison. **Pris note. Informe Mr LEFEBVRE Nicolas qu'il a obligation de passer les tests physique et théorique 03/12/23 pour pouvoir arbitrer.**
Lukas MORAIS : Mail en date du 15/11/23. Informe la C.D.A qu'il veut reprendre l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A informe Mr MORAIS Lukas qu'il a obligation de passer le test physique le 03 Décembre 2023 pour pouvoir arbitrer.**
Thierry L'HOTE : Mail en date du 17/11/23. Demande année sabbatique concernant uniquement l'arbitrage Futsal pour raisons professionnelles. **Pris note. Une réponse sera apportée lors de la réunion C.D.A.**
David DIAS (Arbitre R3) : Mail en date du 01/12/23. Demande à devenir observateur en catégorie jeunes. **Pris note. Une réponse sera apportée à l'issue de la réunion C.D.A.**

DISTRICT 77 :

Secrétariat District 77 : Mail en date du 16/11/23. Copie P.V C.D.P.M.E du 15/11/23. **Pris note et transmis section désignation.**
Secrétariat District 77 : Mail en date du 30/11/23 ; Copie P.C C.D.P.M.E du 30/11/23.
Pris note et transmis section désignation.

C.D.A 77 :

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 09/11/23. Copie mail Campagne recrutement arbitres U.E.F.A.
Naoufel DJILALI : Mail en date du 15/11/23. Envoi des tableaux concernant les sessions des Gestes qui Sauvent. **Envoi aux arbitres concernés.**

L.P.I.F.F :

AUTRES COURRIERS :

Laurent HERPE (C.S. MEAUX) : Mail en date du 16/11/23. Remerciement à Naoufel DJILALI ainsi qu'à la C.D.A pour l'intervention au club de Meaux. **Pris note et remerciements.**

Activités CDA Décembre 2023 et Janvier 2024 :

Retour réunion D3-D4-JAD à Montry le 01/12/23
Dernier rattrapage toutes catégories le 02/12/23
F.I.A n°8 Candidats reçus le 08/12/23.
Préparation réunion D3-D4-JAD- F.D à Melun le 15/12/23
Formation aux « Gestes qui Sauvent » le 16/12/23
Formation continue à Montry et Melun le 22/12/23
Séance F.A.R à Montry et Melun le 23/12/23.

Stage mi-saison D1-D2-Assitants le 06/01/24 à Montry.
Préparation F.I.A des 13-14-20 et 21/01/23 à Montry
Séance F.A.R à Montry et Melun le 26/01/24.

La vie des Sections

1) Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : **Fabien EL MKELLEB**

Envoi de tests théoriques aux arbitres qui n'ont pas obtenu la moyenne à l'examen.

Formation Futsal :

Animateurs : **Frédéric RABELLE – Claude ADAM -**

11 arbitres Futsal.
Le candidat futsal de la dernière F.I.A est validé.
Les observations ont commencé, 4 arbitres observés.

2) <u>Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional</u>:
Animateurs: **Mohamed MORIBA DIAKITE – Mickaël HADJADJ**

Dernière séance commune à Montry.
16 arbitres presents.
Revision Loi 12, analyse et interprétation des livrets techniques pour comprendre les lois du jeu. Comment réaliser une analyse video.

3) *<u>Section « désignation des Arbitres »</u>*

Responsable : Dominique CHATELLIER

AD 1	**23**
AD 2	**32**
AD 3	**32**
AD4	**24**
AAS	**11**
A F.D	**15**
JAD	**25**
A FEM	**12**
A Futsal	**11**

Total : **185 arbitres**

327 Indisponibilités à ce jour
Total : **375 indisponibilités**

A compter du 17/12/23, la désignation sera effectuée sur la D4 Séniors également.
Ce qui engendrera moins d'arbitres sur les demandes des clubs.

4) <u>Section Commission de Discipline :</u>
Représentant : Dominique CHATELLIER

Encore quelques arbitres qui ne rédigent pas leurs rapports avant mardi midi

5) *<u>Section Commission d'Appel :</u>*
Représentant : Olivier FREMIOT

Le 06/12/23 2 arbitres convoqués, 1 arbitre présent et 1 arbitre absent.

6) <u>Section C.D.P.M.E</u>
Représentant : Jean-Marie ROBY

La C.D.A prend note des demandes d'arbitres.

7) <u>Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »</u>
Responsable : Emmanuel TULOUP

D1 / 15 Observations - D2/ 22 Observations – D3/ 12 Observations – D4/ 2 Observations
JAD/ 8 Observations - Assistants/ 1 Observation Féminines/ 2 Observations
27 candidats observés.
TOTAL : 89 Observations

8) <u>Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A</u>
Responsable : Fabien EL MKELLEB

7 Parrainages en cours.

Réception du fichier opération recrutement des futurs arbitres.

<u>Intervention des participants :</u>

<u>Arbitres à inviter</u> : HOUAMED Sofiane -

Prochaine réunion :18/01/2024 à Montry.

Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 12 décembre 2023

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Christophe LE MINOUX - Alain PARENT

Absents excusés : Christophe ESTEVE - Pascale GODEFROY

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIERS

Match 27526053
CHAMPS AS 1 – FC GUIGNES 1
CRITERIUM SENIORS F Gr. A du 25/11/2023
Courriel du club de GUIGNES concernant l'absence de FMI et l'inscription de 13 joueuses pour l'équipe de CHAMPS
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Considérant que le club de CHAMPS a fourni ses observations dans les délais impartis
Considérant que le club de CHAMPS indique qu'une des joueuses inscrite sur la feuille de match a prévenu tardivement de son absence
Considérant que la club de CHAMPS a alors ajouté une joueuse sur la feuille de match pour pourvoir à son remplacement
Considérant le courrier de la joueuse absente
Considérant que seulement 12 joueuses étaient présentes pour participer à la rencontre
Par ces motifs
Dit résultat acquis sur le terrain
Rappelle au club de CHAMPS que la FMI doit être utilisée pour toutes les rencontres

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27191536
CPSP 21 – MORET-VENEUX 21
U18 D3B du 03/12/2023
Réserves du club de MORET VENEUX sur la participation et la qualification des joueurs Maxence HERVEUX, Mattheo COURTIER, Haytam KANI, Abdelwahid BENOUR, Matt VERGEYLEN VASQUEZ, Thierry SOUMAHORO, Mathis ROISEUX, Alban MARTINET, Jibril AFAKI, Sekoumar DEMBELE, du club de CPSP, au regard du nombre de joueurs mutés hors période inscrits sur la feuille de match.

La Commission,
Agissant sur le fondement de l'article 187.1 des RG de la FFF,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des réserves confirmées de MORET VENEUX pour les dire recevables en la forme
Considérant, après vérification, que les joueurs suivants sont titulaires d'une licence 2023/2024 en faveur de CPSP :
Maxence HERVEUX : « R » enregistrée le 01/07/2023,
Mattheo COURTIER : « M » enregistrée le 08/07/2023,
Haytam KANI : « R » enregistrée le 22/09/2023,
Abdelwahid BENOUR, : « R » enregistrée le 22/09/2023,
Matt VERGEYLEN VASQUEZ, enregistrée le 08/07/2023, dispensé mutation (art 117 b)
Thierry SOUMAHORO : « M » enregistrée le 14/07/2023,
Mathis ROISEUX, enregistrée le 14/07/2023, dispensé mutation (art 117 b)
Alban MARTINET : « R » enregistrée le 26/09/2023,
Jibril AFAKI, enregistrée le 24/10/2023, dispensé mutation (art 117 b)
Sekoumar DEMBELE, : « MH » enregistrée le 03/10/2023,
Considérant que le club CPSP a inscrit sur la feuille de match 3 joueurs mutés, dont 1 hors période Considérant les dispositions de l'article 160.1.c de la FFF selon lesquelles :
« Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements. »
Dit que le club CPSP n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article susvisé,
Par ces motifs, dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain.
Débit MORET VENEUX : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27176623
ENT.OTHIS-CSD 1 – MORMANT FC 1
SENIORS FEMININES D1 du 02/12/2023
Réserves du club de MORMANT concernant la joueuse SAUVLET Maelys du club d'OTHIS ne présentant pas de double sur-classement
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des réserves confirmées de MORMANT pour les dire recevables en la forme
Considérant que la joueuse SAUVLET Maelys est titulaire d'une licence U17F au club d'OTHIS
Considérant que sa licence ne comporte pas de cachet médical l'autorisant à évoluer en Senior

Considérant que la joueuse SAUVLET Maelys ne pouvait participer à la rencontre en référence,
Par ces motifs
Dit match perdu par pénalité à OTHIS (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de MORMANT (3 points ; 1 but)
Art 7 Championnat D1 Féminine
Débit OTHIS : 43,50 €
Crédit MORMANT : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27141268
GATINAIS VL 31 – LCR-ASLE 31
VETERANS D4C du 03/12/2023
Match non joué, terrain impraticable
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Pris note du courriel de GATINAIS
Considérant que la permanence téléphonique a été appelée concernant l'état du terrain,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a finalement déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 26558527
SAVIGNY FC 1 – MELUN FC 2
SENIORS D1 du 05/11/2023
Courriel en date du 29/11/23 du club de MELUN demandant évocation de la Commission concernant le joueur BAHNIS Yacine susceptible d'avoir obtenu une licence avec fraude sur le certificat médical
La Commission,
Agissant sur le fondement de l'article 187.2 des RG de la FFF,
Jugeant en première instance,
Considérant que le club de SAVIGNY n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis,
DOSSIER EN COURS D'EXAMEN

CHAMPIONNAT

Match 26810475
LIEUSAINT 21 – LONGUEVILLE 21
U14 D2C du 09/12/2023
Match arrêté à la 35ème min, sur le score de 1-0, suite à terrain impraticable
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant l'arrêt de la rencontre à la 35ème minute par l'arbitre officiel de la rencontre pour terrain impraticable
Dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC

Match 27143324
MCG 23 – BRIE NORD 21
U14 D4A du 09/12/2023
Match arrêté à la 20ème min, sur le score de 0-1, suite à terrain impraticable
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant l'arrêt de la rencontre à la 20ème minute par l'arbitre bénévole de la rencontre pour terrain impraticable
Dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC

Match 27138925
OTHIS 5 – NANTEUIL 5
CDM D2A du 03/12/2023
Réclamation d'après match du club de NANTEUIL concernant les joueurs Tony DESTRE, Mathis BONJOUR, Alexis LAVIS, Najim HAMZAOUI et Mohamed HAMZAOUI, joueurs d'OTHIS susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'équipe OTHIS 5 est la seule équipe CDM du club, qu'il n'y a donc pas d'équipe supérieure
Par ces motifs
Dit réclamation non fondée, résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG District Art 7.8
Débit Nanteuil : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27136656
FC MONTEREAU 1 – BOIS LE ROI 2
SENIORS D4C du 03/12/2023
Réserves de MONTEREAU sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe BOIS LE ROI, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec une équipe supérieure de leur club, ces dernières ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,
Considérant que l'équipe supérieure BOIS LE ROI 1 ne disputait pas de rencontre officielle le 03/12/2023 ou le lendemain,
Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 26/11/2023 et l'a opposée à CPSP 1 pour le compte du championnat Senior D3
Considérant qu'après vérification que les joueurs RIVIERE Jordan, ABADIE Nathan, JAMET Théo, JAMET Pierre, LERANDY Yanis et SANGARE Thierno figurant sur la feuille de match en rubrique ont participé au match du 26/11/2023 ,
Par ces motifs, dit la réserve fondée, donne match perdu à l'équipe de BOIS LE ROI 2 (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de FC MONTEREAU 1 (3 points ; 5 buts).
RSG District Article 7.9
Débit BOIS LE ROI : 43,50 €

Crédit MONTEREAU FC : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27191069
LEM 2 – ESP SAVIGNIENNE 1
FUTSAL D2 du 09/12/2023
Match non joué

La Commission demande aux 2 clubs leurs observations pour le 18 décembre 2023

COUPE

Match 27641686
AVONNAISE 40 – CLAYE SOUILLY 40
COUPE 77 55 ANS du 10/12/2023
Réclamation d'après match du club de CLAYE SOUILLY concernant les joueurs Patrick LASALLE et Roger GONCALVES DA COSTA ayant été éliminés de la Coupe77 45 ans
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'équipe +45 ans n'est pas une équipe supérieure à l'équipe +55 ans
Par ces motifs
Dit réclamation non fondée, résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG District Art 7.8
Débit CLAYE SOUILLY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27642057
PONTHIERRY 32 – MORMANT FC 32
COUPE COMITE VETERANS du 10/12/2023
Réserves de MORMANT sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe PONTHIERRY, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,
Considérant que l'équipe supérieure PONTHIERRY 31 ne disputait pas de rencontre officielle le 10/12/2023 ou le lendemain,
Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 26/11/2023 et l'a opposée à HERICY 31 pour le compte du championnat VET D2
Considérant qu'après vérification que le joueur ODOT Raphaël figurant sur la feuille de match en rubrique a participé au match du 26/11/2023 ,
Par ces motifs, dit la réserve fondée, donne match perdu à l'équipe de PONTHIERRY 32 et qualifie l'équipe de MORMANT 32 pour le tour suivant.
RSG District Article 7.9

Débit PONTHIERRY : 43,50 €
Crédit MORMANT : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27642374
BRAYTOIS 21 – PONTAULT UMS 21
COUPE 77 U16 du 10/12/2023
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que le club de BRAYTOIS a transmis un message au District le 9/12/2023 attestant de la fermeture des installations de BRAY/Seine
Considérant que le club de PONTAULT confirme avoir été informé de cette fermeture et ne s'est donc pas déplacé,
Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
Dit match à jouer et inverser, transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5 et article 6 du Règlement des Coupes

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FERMETURES HORS DELAIS

Match 26810478
OL.LOING 21 – PAYS FONTAINBLEAU 22
U14 D2C du 09/12/2023
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI
Considérant que le club de OL.LOING a transmis un arrêté municipal attestant de la fermeture des installations de BOURRON MARLOTTE par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de FONTAINBLEAU, le 09/12/2023 à 11H45, le match étant programmé le 09/12/2023
Considérant que la procédure hors délai a été respectée,
Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27140626
MARLES 1 – CPSP 2
SENIORS D4B du 10/12/2023
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI
Considérant que le club de MARLES a transmis un arrêté municipal attestant de la fermeture des installations de MARLES EN BRIE par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de CPSP, le 09/12/2023 à 13H26, le match étant programmé le 10/12/2023
Considérant que la procédure hors délai a été respectée,
Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Coupe

Match 2761969
NANTEUIL 31 – CLAYE SOUILLY 31
COUPE 77 VETERANS du 10/12/2023
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI
Considérant que le club de NANTEUIL a transmis un arrêté municipal attestant de la fermeture des installations du stade OBLIN et du terrain en herbe du stade des BRUYERES à NANTEUIL LES MEAUX par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de TRILPORT le 09/12/2023 à 13H12, , le match étant programmé le 10/12/2023
Considérant que la procédure hors délai a été respectée,
Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
Dit match à jouer et inverser, transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5 et article 6 du Règlement des Coupes

Match 27642051
ALLIANCE 77 32 – LONGUEVILLE 32
COUPE COMITE VETERANS du 10/12/2023
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI
Considérant que le club de ALLIANCE a transmis un arrêté municipal attestant de la fermeture des installations d'EVRY GREGY par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de LONGUEVILLE le 08/12/2023 à 19H33, le match étant programmé le 10/12/2023
Considérant que la procédure hors délai a été respectée,
Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
Dit match à jouer et inverser, transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5 et article 6 du Règlement des Coupes

TERRAINS IMPRATICABLES

COUPE

Match 27642368
MORET-VENEUX 21 – GRETZ TOURNAN 21
COUPE 77 U16 du 10/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et inverser, transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27434783
BRIE EST FC 31 – PAYS CRECOIS 31
COUPE 77 VETERANS du 10/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et inverser, transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

CHAMPIONNAT

Match 26810232
ST PATHUS 21 – MCG 21
U14 D2A du 09/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 26810926
CHAMPS AS 22 – BRIARD SC 21
U14 D2B du 09/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 26810474
MONTEREAU AS 22 – BAGNEAUX NEM. 21
U14 D2C du 09/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 26810476
ENT. ESPB/USBPO 21 – AVONNAISE 21
U14 D2C du 09/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27143825
GRETZ TOURNAN 22 – LIEUSAINT 22
U14 D4C du 09/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27143998
USBPO PAYS BIERES 22 – BOMBONNAISE 21
U14 D4D du 09/12/2023

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27143999
MORET-VENEUX 22 – FONTAINEBLEAU 23
U14 D4D du 09/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27139292
BOISSISE PRINGY 5 – BOMBONNAISE 5
CDM D2C du 10/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27141261
MISY VILLENEUVE 31 – MAROLLES 31
VETERANS D4C du 10/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27143997
CHAMPENNOIS 21 – DAMMARIE FC 22
U14 D4D du 09/12/2023
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

TOURNOIS

GRETZ TOURNAN
Tournois U8 et U10 du 28 avril 2024
Tournois U6/7, U9 et U11 du 1er mai 2024
Validés sous réserves de la disponibilité des installations

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 12 décembre 2023

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude OFFREDI

Présents : Ms. Jean-Marie GENTILS, Jean-Yves VISSUZAINE- Mme Monique MACHO -Jean-Marie RENAUD

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

* **Contrôle** des feuilles de matchs
* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission réclame **pour la 1ère fois** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM FEMININ SENIORS du 09/12/2023
- **Match 27526045** - CHAMPS S/MARNE 1 – ST MARD 1 (Poule A)

CRITERIUM FEMININ U15 du 10/12/2023
- **Match 27516954** - ROISSY EN BRIE 1 – DAMMARTIN CS 2 (Poule A)
- **Match 27516955** - CHAMPS S/MARNE 2 – ST PATHUS OISSERY 1 (Poule A)
- **Match 27516956** - VAL DE FRANCE 1 – OZOIR 77 1 (Poule A)
- **Match 27516971** - ESP. FEMININ 1 – EFPF 2 (Poule B)
- **Match 27517104** - US TORCY 2 – COULOMMIERS 1 (Poule C)
- **Match 27517105** - CLAYE SOUILLY 1 – VAIRES US 1 (Poule C)
- **Match 27517106** – VAL D'EUROPE 2 – ST MARD 1 (Poule C)
- **Match 27555514** - CHAMPENOIS MV 1 – EFSSM 3 (Poule D)

FUTSAL D2 du 09/12/2023
- **Match 27191073** - BS ACADEMY 2 – LE MEE 1

FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

La Commission réclame **pour la 1ère fois** les feuilles de match suivantes :

RAS

La FMI est mise en place **en Critérium Excellence (U9 à U13**) à compter de la rentrée 2023-2024. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

RAPPEL : reportez sur FM vainqueur défi technique

La Commission réclame **pour la 1ère fois** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 02/12/2023

- **Match 27510761**- C.P.S.P 31 – CHAMPENOIS 31 (Poule C)

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 02/12/2023

- **Match 27578235** - SENART MOISSY 31 – PONTAULT COM. UMS 31 (Poule B)
- **Match 27578265** - ROISSY EN BRIE 31 – MELUN 31 (Poule C)
- **Match 27578296** - BUSSY ST GEORGES 31 – CHELLES 31 (Poule D)
- **Match 27578445** - SENART MOISSY 34 – PONTAULT COM. UMS 34 (Poule I)
- **Match 27578475** - ROISSY EN BRIE 33 – MELUN 34 (Poule J)
- **Match 27590741** - BUSSY ST GEORGES 33 – CHELLES 34 (Poule K)

CRITERIUM U10 ESPOIRS du 02/12/2023

- **Match 27528253** – COLLEGIEN 31 – CS MEAUX 32 (Poule D)
- **Match 27528336** - VILLEPARISIS 34 – VAL D'EUROPE 34 (Poule F)
- **Match 27528375** - COULOMMIERS BRIE 32 – MAGNY LE HONGRE 32 (Poule G)
- **Match 27528408** - VILLENOY 32 - BUSSY ST GEORGES 32 (Poule H)
- **Match 27528409** - COULOMMIERS BRIE 33 – MAGNY LE HONGRE 33 (Poule H)
- **Match 27528455** - QUINCY VOISINS 31 – ST MARD 31 (Poule I)
- **Match 27528766** - EFSSM 21 – SAVIGNY LE TEMPLE 33 (Poule P)
- **Match 27528895** - HERICY VULAINES 31 – BAGNEAUX NSP 32 (Poule R)

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 02/12/2023

- **Match 27578806** – SENART MOISSY 21 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 21 (Poule B)
- **Match 27578835** - MELUN 21 – PONTAULT COM. UMS 21 (Poule C)
- **Match 27578864** - TORCY 21 – BRIARD SC 21 (Poule D)
- **Match 27578956** - NANTEIL LES MEAUX 21 – THORIGNY 21 (Poule G)

CRITERIUM U11 ESPOIRS du 02/12/2023

- **Match 27528253** – FRAT. ESBLY FOOT 1 – CS COURTRY ACADEMIE 1 (Poule A)
- **Match 27530110** - COULOMMIERS BRE 1 – CS MEAUX 2 (Poule B)
- **Match 27530140** - COULOMMIERS BRIE 2 – CS MEAUX 3 (Poule C)
- **Match 27530170** - COULOMMIERS BRIE 3 – CS MEAUX 4 (Poule D)
- **Match 27530200** - LAGNY MESSAGERS 2 – BRIE FC 1 (Poule E)
- **Match 27530470** - DAMMARTIN CS 2 – FC COSMO 1 (Poule N)
- **Match 27530499** - QUINCY VOISINS 1 – BUSSY ST GEORGES 1 (Poule O)

- **Match 27530558** - ROISSY EN BRIE 2 – COMBS LA VILKLE 2 (Poule Q)
- **Match 27530559** - LIEUSAINT 2 – VAL DE L'YERRES 2 (Poule Q)
- **Match 27530650** – ENT. ROISSY-LESIGNY 3 – FONTENAY TRESIGNY 1 (Poule T)
- **Match 27540047** - MARLES 3 – VAL DE l'YERRES 3 (Poule V)
- **Match 27530912** - AVONNAISE 2 – LA FORET 1 (Poule AC)

CRITERIUM U11 EXCELLENCE du 02/12/2023
- **Match 27579014** – CLAYE SOUILLY 1 – BRIE EST 1 (Poule B)

CRITERIUM U12 ESPOIRS du 02/12/2023
- **Match 27531120** – COLLEGIEN 31 – CHAMPS FFC 31 (Poule C)
- **Match 27531180** - CHELLES 33 – DAMMARTIN CS 33 (Poule E)
- **Match 27517991** - CESSON VSD 32 – GRETZ TOURNAN 32 (Poule J)
- **Match 27531444** - BAGNEAUX NSP 31 – LOING FCI 31 (Poule M)
- **Match 27531520** - SAVIGNY LE TEMPLE 34 – NANGIS 32 (Poule O)

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 02/12/2023
- **Match 27579256** – MONTEREAU ASA 21 – MITRY COMPANS GOELLY 21 (Poule C)
- **Match 27579315** - CESSON VSD 21 – AVONNAISE 21 (Poule E)
- **Match 27579344** - BUSSY ST GEORGES 22 – CHAMPS S/MARNE 21 (poule F)
- **Match 27579345** - THORIGNY 21 – NOISIEL FA 21 (Poule F)

CRITERIUM U13 ESPOIRS du 02/12/2023
- **Match 27531687** – THORIGNY 2 – ANNET S/MARNE 1 (Poule A)
- **Match 27531718** - COLLEGIEN 1 – VAL D'EUROPE 2 (Poule B)
- **Match 27531837** - BUSSY ST GEORGES 1 – COULOMMIERS 1 (Poule F)
- **Match 27531867** - LAGNY MESSAGERS 2 – COULOMMIERS BRIE 11 (Poule G)
- **Match 27531957** - VAL DE L'YERRES 1 – PRESLES EN BRIE 1 (Poule J)
- **Match 27531987** - VAL DE L'YERRES 2 – OZOIR 77 1 (Poule K)
- **Match 27532107** - SENART MOISSY 4 – FONTENAY TRESIGNY 3 (Poule O)
- **Match 27617466** - PAYS DE FONTAINEBLEAU 3 – GRANDE PAROISSE 1 (Poule R)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 02/12/2023
- **Match 27334077** – CHELLES 1 – ENT. DAMMARTIN/OTHIS 1 (Poule A)

CRITERIUM U9 FEMININ du 02/12/2023
- **Match 27511310** - ST PATHGUS OISSERY 31 – ST MARD 31 (Poule A)
- **Match 27511481** - COMBS LA VILLE 31 – PONTAULT COM. UMS 31 (Poule B)

CRITERIUM U11 FEMININ du 02/12/2023
- **Match 27513258** - CHELLES 1 – ST MARD 1 (Poule C)

CRITERIUM U13FEMININ du 02/12/2023
- **Match 27516210** - VILLEPARISIS 2 – QUINCY VOISINS 1 (Poule B)
- **Match 27516581** - VAUX LA ROCHETTE 1 – COMBS LA VILLE 1 (Poule F)

FESTIFOOT U6/U7 du 02/12/2023
Secteurs 1 à 4
- **A THORIGNY**
- **A BUSSY**
- **A EMERAINVILLE**
- **A VAL D'EUROPE**

Secteurs 5 à 8
- **A LIEUSAINT**
- **A BRIARD**
- **A PROVINS**
- **A MONTEREAU**

FESTIFOOT U8/U9 du 02/12/2023

Secteurs 1 à 4

- **A NANTEUIL**
- **A CLAYE SOUILLY**
- **A VILLEPARISIS**
- **A COLLEGIEN**
- **A QUINCY**

Secteurs 5 à 8

- **A LIEUSAINT**
- **A SAVIGNY LE TEMPLE**
- **A ORGENOY**
- **A PONTHEIRRY**
- **A LE CHATELET**
- **A NANDY**

La Commission réclame **pour la 2ème fois et dernière fois avant sanction** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM FEMININ U15 du 03/12/2023

- **Match 27517103** - COULOMMIERS BRIE 1 – VAL D'EUROPE 2 (Poule C)
- **Match 27555512** - BAGNEAUX NSP 1 – MONTEREAU 1 (Poule D)

CRITERIUM 55 ans du 03/12/2023

- **Match 27099818** - NANTEUIL LES MEAUX 40 – ENT. CSD OTHIS 40 (Poule A)
- **Match 27100044** - ENT 55 LES VILLENOY 40 – AFPO 40 (Poule B)

CRITERIUM U13 à 11 du 02/12/2023

- **Match 27297045** - CHELLES 31 – PAYS CRECOIS 31 (Poule B)

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 25/11/2023

- **Match 27510613** - FERRIERES BRIE 1 – CHAMPS FCC 31 (Poule A)
- **Match 27510614** - EMERAIVILLE 31 – CS COURTRY 31 (Poule A)

CRITERIUM U10 ESPOIRS du 25/11/2023

- **Match 27528373** - MAGNY LE HONGRE 32 – BUCEENNE 31 (Poule G)
- **Match 27528406** - MAGNY LE HONGRE 33 – BUCEENNE 32 (Poule H)
- **Match 27528489** - VAL D'EUROPE 33 – PAYS CRECOIS 32 (Poule J)
- **Match 27528649** - CESSON VSD 33 – LE MEE 33 (Poule N)
- **Match 27528698** - SAVIGNY LE TEMPLE 32 – LE MEE 32 (Poule O)
- **Match 27528761** - EFSSM 21 – MELUN 33 (Poule P)
- **Match 27528763** - SAVIGNY LE TEMPLE 33 – LE MEE 34 (Poule P)
- **Match 27528892** - BAGNEAUX NSP 32 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 32 (Poule R)

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 25/11/2023

- **Match 27578772** - VAL D'EUROPE 21 – VILLEPARISIS 21 (Poule A)
- **Match 27578951** - NANTEUIL LES MEAUX 21 – TRILPORT 21 (Poule G)

CRITERIUM U11 ESPOIRS du 25/11/2023

- **Match 27530286** - CHELLES 2 – PONTAULT COMB. PORT. 1 (Poule H)
- **Match 27530287** - ANNET S/MARNE 1 – CHAMPS FCC 1 (Poule H)
- **Match 27530316** - CHELLES 3 – PIN VILLEVAUDE 1 (Poule I)
- **Match 27530345** - BREUILLOISE 1 – VAIRE US 2 (Poule J)
- **Match 27530347** - MAGNY LE HONGRE 1 – LOGNES 2 (Poule J)
- **Match 27530375** - BREUILLOISE 2 – VAIRES US 3 (Poule K)
- **Match 27530377** - MAGNY LE HONGRE 2 – EMERAINVILLE 1 (Poule K)
- **Match 27530467** - FC COSMO 77 1 – MOUSSY NEUF 1 (Poule N)
- **Match 27530497** - FC COSMO 77 2 – MOUSSY NEUF 2 (Poule O)
- **Match 27530526** - VAL DE L'YERRES 1 – NANGIS 1 (Poule P)

- **Match 27530556** - VAL DE L'YERRES 2 – ROISSY EN BRIE 2 (Poule Q)
- **Match 27540044** - VAL DE L'YERRES 3 – LE MEE 5 (Poule V)

CRITERIUM U11 EXCELLENCE du 25/11/2023
- **Match 27579072** - CHELLES 1 – ROISSY EN BRIE 1 (Poule D)
- **Match 27579132** - NANTEUIL LES MEAUX 1 – JOUARRE 1 (Poule F)

CRITERIUM U12 ESPOIRS du 25/11/2023
- **Match 27531119** - MITRY COMPANS GOELLY 32 – CHAMPS FFC 31 (Poule C)
- **Match 27618653** - QUINCY VOISINS 31 – MOUROUX 31 (Poule F)
- **Match 27618654** - VILLENOY 31 – BRIE FC 31 (Poule F)
- **Match 27531253** - QUINCY VOISINS 32 – BRIE FC 32 (Poule G)
- **Match 27617987** - NANDY 32 – CESSON VSD 32 (poule J)
- **Match 27617989** - PONTHIERRY 21 – EFSSM 21 (Poule J)

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 25/11/2023
- **Match 27579252** - US TORCY 22 – LAGNY MESSAGERS 21 (Poule C)
- **Match 27579281** - SAVIGNY LE TEMPLE 22 – LE MEE 21 (Poule D)
- **Match 27579341** - CLAYE SOUILLY 22 – THORIGNY 21 (Poule F)
- **Match 27579371** - BRIE EST 21 – ST THIBAULT 21 (Poule G)

CRITERIUM U13 ESPOIRS du 25/11/2023
- **Match 27531686** - COULOMMIERS 2 – BREUILLOISE 1 (Poule A)
- **Match 27531715** - VAL D'EUROPE 2 – VILLENOIY 1 (Poule B)
- **Match 27531776** - NANTEUIL LES MEAUX 1 – BRIE NORD 1 (Poule D)
- **Match 27531865** - FRAT. ESBLY 1 – LAGNY MESSAGERS 2 (Poule G)
- **Match 27531926** – FC CONGISSOIS 1 – CS COURTRY ACADEMIE 1 (Poule I)
- **Match 27531984** - BRIARD SC 1 – ENT. SERVON/CHEVRY 2 (Poule K)
- **Match 27617464** - HERICY VULAINES 1 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 3 (Poule R)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 25/11/2023
- **Match 27334209** - BRIE EST 1 – SAVIGNY LE TEMPLE 1 (Poule B)
- **Match 27298959** - CESSON VSD 1 – MORMANT 1 (Poule C)

FESTIFOOT U6/U7 du 25/11/2023
Secteurs 1 à 4
- **A VILLEPARISIS**
- **A ESBLY**
- **A PONTAULT PORTUGAIS**
- **A EMERAINVILLE**
- **A QUINCY**

Secteurs 5 à 8
- **A PONTHIERRY**
- **A NANDY**
- **A VARENNES**

FESTIFOOT U8/U9 du 25/11/2023
Secteurs 1 à 4
- **A MAGNY**
- **A CLAYE SOUILLY**
- **A THORIGNY**
- **A LAGNY**
- **A REBAIS**
- **A PETIT MORIN**

Secteurs 5 à 8
- **A SERVON**
- **A LIEUSAINT**
- **A OZOUER LE VOULGIS**

- **A NANDY**
- **A SAVIGNY**
- **A NANGIS**
- **A VARENNES**

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du match au club visiteur (3 points ; 0 but) :

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 18/11/2023
- **Match 27410623** - FERRIERES BRIE 31 – MAGNY LE HONGRE 31 (Poule A)
- **Match 27510682** - COULOMMIERS BRIE 31 – BRIE NORD 31 (Poule B)
- **Match 27510766** - C.P.S.P 31 – FC GUIGNES 33 (Poule C)
- **Match 27510767 –** LESIGNY 31 – CHAMPENOIS MV 31 (POULE C)

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 18/11/2023
- **Match 27590652** - MORET VENEUX 31 – MONTEREAU 31 (Poule A)
- **Match 27578420** - SENART MOISSY 31 – OZOIR 77 31 (Poule B)
- **Match 27578421** - MORET VENEUX 32 – MONTEREAU ASA 32 (Poule H)
- **Match 27578452** - SENART MOISSY 34 – OZOIR FC 77 34 (Poule I)

CRITERIUM U10 ESPOIRS du 18/11/2023
- **Match 27528303** - COLLEGIEN 32 – VAL DE France 32 (Poule E)
- **Match 27528499** - VAL D'EUROPE 33 – FC COSMO 77 32 (Poule J)
- **Match 27528658** - SENART MOISSY 33 – CESSON VSD 33 (Poule N)

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 18/11/2023
- **Match 27578781** - CHELLES 21 – LOGNES 21 (Poule A)
- **Match 27578782** - VAL D'EUROPE 21 – MEAUX ACADEMY 21 (Poule A)

CRITERIUM U11 ESPOIRS du 18/11/2023
- **Match 27530504** - QUINCY VOISINS 1 – BRIE NORD 2 (Poule O)
- **Match 27530506** - BUSSY ST GEORGES 2 – FC COSMO 77 2 (Poule O)
- **Match 27530827** - SAVIGNY LE TEMPLE 2 – BOSSISE PRINGY 2 (Poule Z)

CRITERIUM U11 EXCELLENCE du 18/11/2023
- **Match 27579022 –** DAMMARTIN CS 1 – SAVIGNY LE TEMPLE 1 (Poule B)
- **Match 27579082 -** CHELLES 1 – BUSSY ST GEORGES 1 (Poule D)

CRITERIUM U12 ESPOIRS du 18/11/2023
- **Match 27531156 -** MAGNY LE HONGRE 31 – CHELLES AS 32 (Poule D)
- **Match 27531186 -** MAGNY LE HONGRE 32 – CHELLES AS 33 (Poule E)
- **Match 27531263 -** QUINCY VOISINS 32 – FERRIERES BRIE 23 (Poule G)
- **Match 27618192 -** SAVIGNY LE TEMPLE 33 – PONTAULT COM. UMS 33 (Poule K)
- **Match 27531525 -** SAVIGNY LE TEMPLE 34 – SENART MOISSY 34 (Poule O)

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 18/11/2023
- **Match 27531053 –** PAYS DE FONTAINEBLRAU 22 – LE MEE SPORTS 21 (Poule D)
- **Match 27579350 -** THORIGNY 21 – BUSSY ST GEORGES 22 (Poule F)

- **Match 27579351 -** CLAYE SOUILLY 22 – CHAMPS S/MARNE 21 (Poule F

CRITERIUM U13 ESPOIRS du 18/11/2023
- **Match 27531725 –** VAL D'EUROPE 2 – VILLENOY 1 (Poule B)
- **Match 27531843 -** MAGNY LE HONGRE 1 – BUSSY ST GEORGES 1 (Poule F)
- **Match 27531845 -** EMERAINVILLE 1 – FERTE SS/JOUARRE 1 (Poule F)
- **Match 27531873 -** MAGNY LE HONGRE 2 – LAGNY MESSAGERS 2 (Poule G)
- **Match 27532083 -** SAVIGNY LE TEMPLE 3 – VERNEUIL L'ETANG 1 (Poule N)
- **Match 27532113 -** SAVIGNY LE TEMPLE 4 – SENART MOISSY 4 (Poule O)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 18/11/2023
- **Match 27334092 –** LOGNES 1 – CHELLES 1 (Poule A)

CRITERIUM U9 FEMININ du 18/11/2023
- **Match 27511487** - LOGNES 31 – PONTAULT VOM. UMS 31 (Poule B)

CRITERIUM U13 FEMININ du 18/11/2023
- **Match 27516046** - VAL DEUROPE 1 – LOGNES 1 (Poule A)

FESTIFOOT U6/U7 du 18/11/2023
Secteurs 1 à 4
- **A FERRIERES**
- **A LAGNY**
- **A VAL D'EUROPE**
- **A QUINCY**
- **A MOUROUX**
- **A CHANGIS**
- **A COSMO**

Secteurs 5 à 8
- **A ROISSY**
- **A LIEUSAINT**
- **A FONTENAY TRESIGNY**
- **A MARLES**
- **A LE CHATELET**
- **A NANDY**
- **A SAVIGNY**
- **A GOUAIX**

FESTIFOOT U8/U9 du 18/11/2023
Secteurs 1 à 4
- **A TORCY**
- **A PAYS CRECOIS**

Secteurs 5 à 8
- **A VAL DE L'YERRES**
- **A MORMANT**
- **A EGREVILLE**

ERRATUM du PV du 05/12/2023

CRITERIUM FEMININ U15 du 19/11/2023
- **Match 27517124 - CHAMPENOIS MV 1 – VARENNES 1 (Poule D)**

Reprise du dossier
Lecture du courriel du club de CHAMPENOIS MV
Pris note
La commission annule l'amende

CRITERIUM U13 à 11 du 18/11/2023

- **Match 27297014 -** CHAMPS S/MARNE 31 – CHELLES 31 (Poule B)

Reprise du dossier
Lecture du courriel du club de CHAMPENOIS MV
Pris note
La commission annule l'amende

CRITERIUM U12 ESPOIRS du 11/11/2023

- **Match 27618699 -** COURTRY ACADEMIE 31 – QUINCY VOISINS 31 (Poule F)

Reprise du dossier
Lecture du courriel du club de COURTRY ACADEMIE
Pris note
La commission annule l'amende

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 11/11/2023

- **Match 27510685** - COURTRY F. 31 – PONTAULT COMB. PORT. 31 (Poule B)

Reprise du dossier
Lecture du courriel du club de COURTRY ACADEMIE
Pris note
La commission annule l'amende

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.
NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Match 27190810 – CHAMPS FC 1 – L E M 1 – FUTSAL D1 du 09/1/2023
Lecture du rapport de l'arbitre
La commission enregistre le résultat : Champs fc 1 (6 buts) – L E M 1 (3 buts)

FORFAITS

Match N° 27176672 – ST PATHUS OISSERY 1 – LOGNES 1 – SENIORS D1 FEMININES du 09/12/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de LOGNES 1 ne s'est pas présentée
***3ème forfait non avisé entraînant le forfait général de l'équipe de LOGNES 1**

Match N° 27555515 – MONTEREAU 1 – PONTHIERRY 1 – CRITERIUM FEMININ U15 Poule D du 10/12/2023
Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe
***3ème forfait non avisé entraînant le forfait général de l'équipe de MONTEREAU 1**

Match N° 27516495 – LE MEE 2 – MITRY COMPANS GOELLY 1 – CRITERIUM FEMININ U13 Poule C du 09/12/2023
Lecture du courriel du club de MITRY GOELLY COMPANS avisant du forfait de son équipe
***1er forfait avisé**

Match N° 27553981 – FFA 77 2 – SENART MOISSY 2 – CRITERIUM FEMININ U13 Poule G du 09/12/2023
Lecture du courriel du club de FFA 77 avisant du forfait de son équipe
***1er forfait avisé**

Match N° 27588031 – TRILPORT 1 – BREUILLOISE 1 – CRITERIUM U15 à 8 Poule A du 09/12/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de BREUILLOISE 1 ne s'est pas présentée

***1er forfait non avisé**

Match N° 27530319 – FERRIERES 2 – CHELLES 3– CRITERIUM ESPOIR U11 Poule I du 02/12/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de CHELLES 3 ne s'est pas présentée
***1er forfait non avisé**

Match N° 27530683 – BOISSISE PRINGY 3 – C.P.S.P. 3 – CRITERIUM ESPOIR U11 Poule U du 02/12/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de C.P.S.P. 3 ne s'est pas présentée
***1er forfait non avisé**

Match N° 27530824 – SAVIGNY LE TEMPLE 2 – PAYS DE BIERE 2 – CRITERIUM ESPOIR U11 Poule Z du 02/12/2023
Lecture du courriel du club de PAYS DE BIERE avisant du forfait de son équipe
***1er forfait avisé**

Match N° 27531929 – MOUSSY NEUF 1 – CFCSO 1 – CRITERIUM ESPOIR U13 Poule I du 02/12/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de CFCSO 1 ne s'est pas présentée
***1er forfait non avisé**

Match N° 27516492 – ESP. FEMININ 1 – LE MEE 2 – CRITERIUM FEMININ 13 Poule C du 02/12/2023
Lecture de la feuille de match
L'équipe de LE MEE SPORTS ne s'est pas présentée
***1er forfait non avisé**

Match N° 27190806 – ET. FUTSAL MELUN 3 – ALLIANCE 77 1 – FUTSAL D1 du 08/12/2023
Lecture du courriel du club de ALLIANCE 77 avisant du forfait de son équipe
***2ème forfait avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES - TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 9 et 10 Décembre 2023

Match 27618464 – BRIE FC 1 – ENT. CS MEAIX/FFA 2 - CRITERIUM FEMININ U18 Poule A du 09/12/2023
Demande par courriel du club de CS MEAUX pour disputer la rencontre à une date ultérieure
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27526576 – VAL D'EUROPE 2 – LE MEE 1 - CRITERIUM FEMININ U18 Poule B du 09/12/2023
Demande par courriel du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre le 16/12/2023 au lieu du 09/12/2023
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27191069 – L E M 2 - FUTSAL D2 du 09/12/2023
Lecture des courriels des clubs de l'ESP. SAVIGNIENNE et LES ETOILES DE MOUSSY
***Transmet à la commission des Statuts et Règlements**

Week-end du 16 et 17 Décembre 2023

Match 27526158 – PRESLES EN BRIE 1 – SERVON FC 1- CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule B du 16/12/2023
Lecture du courriel du club de SERVON FC demandant de reporter la rencontre à une date ultérieure
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27618478 – ESP. FEMININ 1 – BRIE FC 1 - CRITERIUM FEMININ U18 Poule A du 16/12/2023
Lecture du courriel du club de ESPOIR FEMININ demandant de reporter la rencontre à une date ultérieure
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27531523 – BOISSISE PRINGY 12 – SAVIGNY LE TEMPLE 14 - CRITERIUM ESPOIR U12 du 16/12/2023
Demande par footclub du club de BOISSISE PRINGY US pour inversée la rencontre
Le match retour est également inversé
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27655678 – OZOIR FC 77 1 – EFSSM 3 - COUPE 77 U15 FEMININ du 17/12/2023
Demande par footclub du club d'OZOIR 77 FC pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 10H30
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27100418 – AVONNAISE US 10 – AS CAMPELIENNE 10 - CRITERIUM 55 ANS Poule D du 17/12/2023
Demande par footclub du club d'AVONNAISE pour disputer la rencontre le 25/02/2024 au lieu du 17/12/2023
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 6 et 7 Janvier 2024

Match 27099840 – NANTEUIL LES MEAUX 40 – PORT. DE L'OURCQ 40 - CRITERIUM 55 ANS Poule A du 24/09/2023
Cette rencontre se déroulera le 7 janvier 2024
***Accord des 2 clubs et de la commission**

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

LOGNES 1
MONTEREAU 1
CESSON VSD 32

SENIORS D1 FEMININES
CRITERIUM FEMININ U15
CRITERIUM ESPOIR U12 (Poule J)

TIRAGE COUPE 77 FUTSAL (tour de cadrage)

Date de jeu du 19 au 21 janvier 2024

5 MATCHS – 11 exempts : MOUVE IT 1 – 10 équipe FUTSAL D1

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

Match 27191097 – NOISIEL FA 1 – LE MEE 1 – FUTSAL D2 du 20/01/2024
En raison d'un rencontre en COUPE 77 FUTSAL, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

PROCHAINE REUNION : sur convocation

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 14 décembre 2023

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages des Coupes
*Feuille de matchs manquantes
*Problème FMI
*Reports/Modifications
*Suspension de Terrain
*Obligations des Clubs

COUPES 77 & COMITE

COUPE 77 SENIORS
Prochain tour -Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

COUPE COMITE SENIORS
Match en retard du tour 3 :
DAMMARIE CITY 2 – VAL D'EUROPE 2 le 07/01/2023
Prochain tour -Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

COUPE 77 CDM
Prochain tour -Tour 3 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

COUPE COMITE CDM
Match en retard du tour 2 :
ANNET 5 – ST GERMAIN LAVAL 5 le 28/01/2024
Prochain tour -Tour 2 – 1/4 de Finale - date de jeu le 31/03/2024

COUPE 77 VETERANS
Match en retard du tour 2 :
PAYS CRECOIS 31 – BRIE EST FC 31 le 07/01/2024
Match en retard du tour 3 :
LONGUEVILLE 31 - PAYS CRECOIS 31 ou BRIE EST FC 31 ~~le 07/01/2024~~ le 28/01/2024
CLAYE SOUILLY 31 - NANTEUIL 31 le 07/01/2024
VAIRES 31 – BOIS LE ROI 31 le 07/01/2024
LIEUSAINT 31 – LE MEE 31 le 07/01/2023

Prochain tour -Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

COUPE COMITE VETERANS
Match en retard du tour 2 :
ANNET 31 - LAGNY 31 –le 07/01/2024

LONGUEVILLE 32 – ALLIANCE 31 **Date limite de jeu le 17/01/2024**
Prochain tour -Tour 3 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

COUPE 77 + 45 ANS
Prochain tour -Tour 3 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

COUPE COMITE + 45 ANS
Prochain tour -Tour 2 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

COUPE 77 U18 – Tour 2 :
Match en retard du tour 2 :
CLAYE S.22 – OL.LOING 21 –le 07/01/2024
Prochain tour -Tour 3 – Cadrage 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

COUPE COMITE U18 :
Match en retard du tour 1 :
ENT.SERVON/CHEVRY 21– CHATELET 21 **Date limite de jeu le 17/01/2024**
LIEUSAINT 21– BREUILLOISE 21 **Date limite de jeu le 17/01/2024**
ENT.ROISSY-LESIGNY – LE MEE 21 **Date limite de jeu le 17/01/2024**
TRILPORT 22 –VAL DE L'YERRES 21 **Date limite de jeu le 17/01/2024**
COLLEGIEN 21 – MORET-VENEUX 21 le 28/01/2024
Prochain tour -Tour 2 – Cadrage 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

COUPE 77 U16 – Tour 2 :
Match en retard du tour 1 :
ENT ROISSY-LESIGNY 22 - ASR 21 le 07/01/2024
Match en retard du tour 2 :
GRETZ T.21- MORET-VENEUX 21 le 07/01/2024
PONTAULT UMS 21 – BRAYTOIS 21 le 07/01/2024
LE MEE 21 – MEAUX CS 22 le 07/01/2024
CHELLES 21 – CHANGIS 21 le 07/01/2024
LAGNY 21 - ENT ROISSY-LESIGNY 22 ou ASR 21 le 28/01/2024
Prochain tour -Tour 3 – Cadrage 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

COUPE COMITE U16 :
Match en retard du tour 2 :
OZOIR 22 – FERTE S/J 22 le 07/01/2024
VAIRES 22 – LE MEE 23 le 07/01/2024
LE MEE 22 – ENT ROISSY-LESIGNY 22 ou ASR 21 le 28/01/2024
NANDY FC 22 – Exempt suite au forfait de l'équipe de BREUILLOISE
Prochain tour -Tour 3 – Cadrage 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

Date de jeu le 16/12/2023

COUPE 77 U14 – Tour 2 :
22 Matchs

COUPE COMITE U14 – Tour 2 :
24 Matchs + 2 Matchs en attente des résultats du tour 1 de la Coupe 77 U14 (non visible sur Footclubs)
DAMMARIE FC 22 – FERTE S/J 21 ou ST MARD 21 le 10/02/2024
NANDY FC 22 – MAGNY 21 le 16/12/2023

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)
***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1ere fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :
***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26810478	09/12/23	U14	D2C	OL.LOING 21	FONTAINEBLEAU 22
26821270	10/12/23	SENIORS	D3C	QUINCY 2	VAL DE France 2
26808843	10/12/23	CDM	D1	SERVON 6	SAFRAN VILLE. 5
27100828	10/12/23	+45 ANS	Gr.B	BUSSY 35	CLAYE S.35
27101055	10/12/23	+45 ANS	Gr.C	PAYS CRECOIS 35	PONTAULT UMS 35
27434792	10/12/23	VETERANS	CP 77	DAMMARIE CITY 31	BOIS LE ROI 31
Score transmis par l'arbitre officiel : 1-1 (1 tab 3)					
27641724	10/12/23	SENIORS	CP 77	LOGNES 1	COULOMMIERS 1
Score transmis par l'arbitre officiel : 2-1					
27642227	10/12/23	U18	CP 77	MEAUX 22	BUSSY 21
Score transmis par l'arbitre officiel : 2-3					
27642237	10/12/23	U18	CP 77	SAVIGNY 21	COULOMMIERS 21
Score transmis par l'arbitre officiel : 5-1					
27642437	10/12/23	U16	CP COMITE	PONTHIERRY 21	MEAUX 24

La Commission réclame pour la 2eme fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :
***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NEANT

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :
***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NEANT

PROBLEME FMI

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26809415	26/11/23	U16	D1	SENART MOISSY 22	LE MEE 21
Score transmis par le délégué officiel : 1-4					

Suite au courriel du club de SENART MOISSY,
Considérant le problème survenu lors de la transmission de la FMI,
Considérant que le club de SENART MOISSY ne peut récupérer la FMI,
Par ces motifs, la Commission demande pour sa prochaine réunion aux clubs de SENART MOISSY et de LE MEE de lui transmettre :

- Score de la rencontre.
- La liste des joueurs et des dirigeants ayant été inscrits initialement sur la FMI
- Liste des personnes ayant occupées les fonctions d'arbitre, arbitre assistant et délégué
- Si sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26809420	26/11/23	U16	D1	VILLEPARISIS 21	CHAMPS FOOT 21

Suite à la réception du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match papier,

Considérant le problème de FMI survenu après la rencontre,
Considérant que le club de CHAMPS AS n'a pas compléter sa partie concernant les joueurs et dirigeants.
Par ces motifs, la Commission demande une seconde fois pour sa prochaine réunion au club de CHAMPS AS de lui transmettre la liste des joueurs ayant été inscrits initialement sur la FMI

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	-COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26825447	03/12/23	U18	D2C	AVONNAISE 21	VAUX ROCHETTE 21

Suite au courriel du club d'AVONNAISE,
Considérant le problème survenu lors de la transmission de la FMI,
Considérant que le club d'AVONNAISE ne peut récupérer la FMI,
Considérant que le club d'AVONNAISE informe la Commission que le score est de 1-1.
Considérant que les clubs d'AVONNAISE et de VAUX ROCHETTE ont transmis les éléments suivants

- Score de la rencontre. 1-1
- La liste des joueurs et des dirigeants ayant été inscrits initialement sur la FMI
- Liste des personnes ayant occupées les fonctions d'arbitre, arbitre assistant et délégué
- Aucune mention concernant d'éventuelle sanction disciplinaire, blessé, réserve et observation d'après match.

Par ces motifs, la Commission enregistre le score de la rencontre 1-1

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	-COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26825863	03/12/23	U16	D2B	SAVIGNY 2	MELUN 3

Suite aux courriels des clubs de Savigny et Melun,
Considérant le problème survenu avec la FMI,
Considérant que les clubs informent la Commission du score de 3-1 pour Melun,
Considérant que Melun a fourni la liste de ces joueurs et dirigeants,
Par ces motifs, la Commission demande une seconde fois pour sa prochaine réunion au club de Savigny de lui transmettre :

- La liste de ces joueurs et dirigeants ayant été inscrits initialement sur la FMI
- Liste des personnes de Savigny ayant occupées les fonctions d'arbitre, arbitre assistant et délégué
- Si sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.

PROBLEME SCORE

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	-COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26824444	03/12/23	SENIORS	D3F	PONTHIERRY 1	GATINAIS

Suite au courriel du club de PONTHIERRY informant la Commission que le score de la rencontre en référence était erroné (4 – 1 en faveur de PONTHIERRY)
Considérant que le club de PONTHIERRY indique que le score de la rencontre est de 5 – 1 en faveur de PONTHIIERRY
Considérant que le club de GATINAIS confirme que le score est bien de 5 – 1 en faveur de PONTHIIERRY
Considérant que l'arbitre officiel confirme que le score est bien de 5-1 et non de 4-1.
Par ces motifs, la Commission enregistre le score de la rencontre 5-1

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	-COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
27191262	03/12/23	U18	D3A	ENT OTHIS CSD 21	TRILPORT 22

Suite au courriel du club de ENT OTHIS CSD informant la Commission que le score de la rencontre en référence était erroné (4 – 1 en faveur de ENT. OTHIS CSD)
Considérant que le club de ENT. OTHIS CSD indique que le score de la rencontre est de 5 – 1 et non de 4-1
Par ces motifs, la Commission demande une seconde fois pour sa prochaine réunion au club de TRILPORT de lui transmettre le score de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	-COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
27263737	26/11/23	SENIORS	D4B	PONTHIERRY 2	MARLES 1

Suite au courriel du club de PONTHIERRY informant la Commission que le score de la rencontre en référence était erroné (3 – 1 en faveur de MARLES)
Considérant que le club de PONTHIERRY indique que le score de la rencontre est de 3 – 1 en faveur de PONTHIIERRY
Par ces motifs, la Commission demande une nouvelle fois pour sa prochaine réunion au club de MARLES de lui transmettre le score de la rencontre.

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS
CHAMPIONNATS / COUPES

Rencontres de Coupes reportées sans date – Week-end du 09 et 10 decembre 2023

MATCH 274347486 ASR 21 – ENT. ROISSY LESIGNY 22 U16 COUPE 77
Considérant les conditions météorologiques des 09 et 10/11/2023.
Considérant que le club de ASR a transmis un arrêté de fermeture de la Communauté de Commune concernant le terrain de REBAIS pour le 10/12/2023.
Considérant que les 2 clubs ont décidé de reporter la rencontre à une date ultérieure.
Par ces motifs, la Commission décide d'inverser la rencontre sur les installations du club de ROISSY.
Considérant le calendrier des 2 équipes, la Commission d'Organisation décide de reporter la rencontre au 07/01/2024,
Article 6 du Règlement de la Coupe 77 U16

MATCH 27642056 ANNET 31 - LAGNY 31 COUPE COMITE VETERANS
Considérant que la municipalité d'ANNET SUR MARNE a transmis un arrêté de fermeture des terrains du 04/12/2023 au 11/12/2023.
Considérant l'article 6 du Règlement de la Coupe Comité Vétérans
Considérant que les terrains en herbes de Lagny sur Marne étaient disponibles à cette date et à cet horaire (9h30)
Considérant que les terrains en herbe n'étaient pas fermées par arrêté municipal.
Par ces motifs, la Commission décide de planifier la rencontre le 07/01/2024 sur les installations d'ANNET SUR MARNE

MATCH 27642516 CHATELET 21 - ENT.SERVON/CHEVRY 21 COUPE COMITE U18
Considérant que la municipalité de CHATELET EN BRIE a transmis un arrêté de fermeture de ces terrains du 06/12/2023 au 15/12/2023 pour le terrain en herbe et du 09/12/2023 au 10/12/2023 pour le terrain stabilisé.
Considérant que l'inversion n'a pas être effectuer suite à la non-disponibilité de l'installation de SERVON le 10/12/2023 (Match de Coupe 77 U16)
Par ces motifs, la Commission décide d'inverser la rencontre sur les installations du club de SERVON
Considérant le calendrier des 2 équipes, la Commission d'Organisation décide de reporter sans date, avec date limite de jeu au 17/01/2024
Article 6 du Règlement de la Coupe Comité U18

MATCH 27642518 BREUILLOISE 21 - LIEUSAINT 21 COUPE COMITE U18
Considérant que la municipalité de BROU SUR CHANTEREINE a transmis un arrêté de fermeture de ces terrains du 09/12/2023 au 10/12/2023
Considérant que l'inversion n'a pas être effectuer suite à la non-disponibilité des installations de LIEUSAINT le 10/12/2023 (Matchs de Coupe 77 U16 et Comité U16)
Par ces motifs, la Commission décide d'inverser la rencontre sur les installations du club de LIEUSAINT
Considérant le calendrier des 2 équipes, la Commission d'Organisation décide de reporter sans date, avec date limite de jeu au 17/01/2024
Article 6 du Règlement de la Coupe Comité U18

MATCH 27642434 FERTE S/J 22 - OZOIR 22–COUPE COMITE U16
Considérant que la municipalité de LA FERTE S/ JOUARRRE a transmis un arrêté de fermeture de ces terrains du 09/12/2023 au 10/12/2023
Considérant que l'inversion n'a pas être effectuer suite à la non-disponibilité des installations de OZOIR le 10/12/2023 (Matchs de Coupe 77 U18 et Comité U18) ainsi que de la non-disponibilités des terrains en herbes suite à décision municipal
Par ces motifs, la Commission décide d'inverser la rencontre sur les installations du club de OZOIR.
Considérant le calendrier des 2 équipes, la Commission d'Organisation décide de reporter la rencontre au 07/01/2024,
Article 6 du Règlement de la Coupe Comité U16

Week-end du 09 et 10 décembre 2023

MATCH 27138897 ASR 5 –LAGNY 5 CDM D2A DU 17/12/2023
Considérant que le club de ASR a transmis un arrêté de fermeture de la Communauté de Commune concernant le terrain de REBAIS pour le 10/12/2023.
Considérant que les 2 clubs ont d'inverser la rencontre sur les installations de LAGNY.
La Commission entérine le résultat.

Week-end du 16 et 17 décembre 2023

MATCH 27656218 VAL D'EUROPE 22 –TORCY PVM 23 COUPE 77 U14 DU 16/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à **15H00 au lieu de 15H30**
Accord de la Commission

MATCH 27656220 LE MEE 21 –MEAUX CS 22 COUPE 77 U14 DU 16/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de LE MEE pour disputer la rencontre à 13h45 au lieu de 15h30
Demande refusée par le club de MEAUX CS

MATCH 27656384 VAUX ROCHETTE 21 – BRIE NORD 21 COUPE COMITE U14 DU 16/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre à **15H00 au lieu de 15H30**
Accord de la Commission
Demande de modification de date par courriel du club de **BRIE NORD** pour disputer la rencontre à une date ultérieure au lieu du 17/12/2023
En attente accord du club de VAUX ROCHETTE

MATCH 27668702 COURTRY A.21 – ST THIBAULT 21 COUPE COMITE U14 DU 16/12/2023
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à **15H00 au lieu de 15H30**
Accord de la Commission

MATCH 27656297 SAVIGNY FC 22 – VAL DE FRANCE 21 COUPE COMITE U14 DU 16/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY FC** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H30
Demande refusée par le club de VAL DE FRANCE

MATCH 27143608 NOISIEL FA 22 – GRETZ TOURNAN 23 U14 D4B DU 16/12/2023
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **NOISIEL FOOT ACADEMY** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 15H30
En attente accord du club de GRETZ TOURNAN

MATCH 27138929 LAGNY MESSAGERS 5 –AFPO 5 CDM D2A DU 17/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de LAGNY MESSAGERS pour disputer la rencontre à 09h00 au lieu de 9h30
Demande refusée par le club de AFPO

MATCH 27139124 MAISONCELLES 5 –LE PIN 5 CDM D2B DU 17/12/2023
Demande d'inversion par courriel du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations de LE PIN au lieu de MAISONCELLES
Demande refusée par le club de LE PIN

MATCH 27101268 BRIARD SC 35 – COUBERT 35 +45 ANS Groupe D DU 17/12/2023
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre le 31/03/2023 au lieu du 17/12/2023
En attente accord du club de BRIARD SC

MATCH 26825855 POMMEUSE F.21 – BRIARD SC 21 U16 D2B DU 17/12/2023
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre le 11/02/2024 au lieu du 17/12/2023
Demande refusée par le club de POMMEUSE

MATCH 27168454 ST PATHUS 21 – ESBLY 21 U16 D3A DU 17/12/2023
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **ST PATHUS** pour disputer la rencontre à **12H00 au lieu de 13H00**
En attente accord du club de ESBLY

MATCH 27168874 MEAUX CS ACADEMY 23 – OZOIR FC 22 U16 D3B DU 17/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H00
En attente accord du club de OZOIR

MATCH 27169141 COULOMMIERS 22 – PONTAULT PORT 21 U16 D3C DU 17/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à **12H30 au lieu de 13H00**
Accord de la Commission

MATCH 27169518 BAGNEAUX NEM. 21 – AVONNAISE 22 U16 D3E DU 17/12/2023
Demande d'inversion par courriel du club d'**AVONNAISE** pour disputer la rencontre à AVON au lieu de ST PIERRE LES NEMOURS
En attente accord du club de BAGNEAUX NEMOURS

MATCH 27169519 GATINAIS 22 – USBPO PAYS BIERES U16 D3E DU 17/12/2023
Demande de modification de date par courriel du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre le 28/01/2024 au lieu de 17/12/2023
Accord du club de USBPO PAYS BIERES
Demande refusée par la Commission, l'équipe de USBPO PAYS BIERES a déjà une rencontre à cette date
Demande de modification de date par courriel du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre le 18/02/2024 au lieu de 17/12/2023
Demande refusée par la Commission, les 2 équipes ont déjà une rencontre à cette date

MATCH 26827607 ENT ROISSY LESIGNY 22 –VAL D'EUROPE 21 U18 D2B DU 17/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de ROISSY pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00
Demande refusée par le club de VAL D'EUROPE

MATCH 27191268 ENT. FCMH COSMO 21 – ST PATHUS 21 U18 D3A du 17/12/2023
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **ST PATHUS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00
En attente accord du club de ENT. FCMH COSMO

MATCH 27191281 ENT PLAINE CLAYE 23 – FERTE S/J 21 U18 D3A du 17/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PLAINE FRANCE** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H00
En attente accord du club de FERTE S/J

MATCH 27191545 ENT OTHIS CSD 22 – CPSP 21 U18 D3B DU 17/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre à **14H00 au lieu de 13H30**
Accord de la Commission

MATCH 27136361 ASR 1 – ST PATHUS 1 SENIORS D4A du 17/12/2023
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **ST PATHUS** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h00
En attente accord du club de ASR

MATCH 26558553 SAVIGNY FC 1 – LOGNES 1 SENIORS D1 DU 17/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY FC** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 15H30
Demande refusée par le club de LOGNES

MATCH 26558913 PAYS CRECOIS 1 – BUSSY 1 SENIORS D2A DU 17/12/2023
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PAYS CRECOIS** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 16H00
Demande refusée par le club de BUSSY

MATCH 27136362 COURTRY F. 2 – SERVON FC 4 SENIORS D4A du 17/12/2023
Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à COURTRY à 17h30 au lieu de SERVON à 15h00
Demande refusée par le club de COURTRY F.

MATCH 27136665 MORET-VENEUX 2 – AVONNAISE 3 SENIORS D4C du 17/12/2023
Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre à AVON au lieu de MORET à 15h00
Demande refusée par le club d'AVONNAISE

Week-end du 06 et 07 janvier 2024

MATCH 27169767 SERVON 22 – CHAMPENOIS 21 U16 D3F DU 07/01/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à **13H00 au lieu de 13H30**
En attente accord du club de CHAMPENOIS

MATCH 27641965 LIEUSAINT 31 –LE MEE 31 COUPE 77 VETERANS DU 07/01/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de LIEUSAINT pour disputer la rencontre le 21/12/2023 à 20h00 au lieu du 07/01/2024 à 9h30
Demande refusée par le club de LE MEE
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de LIEUSAINT pour disputer la rencontre le 22/12/2023 à 20h00 au lieu du 07/01/2024 à 9h30
En attente accord du club de LE MEE

Week-end du 13 et 14 janvier 2024

MATCH 27142058 HERICY 31 –MORMANT FC 31 VETERANS D2C DU 14/01/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de HERICY pour disputer la rencontre à 09h00 au lieu de 9h30
En attente accord du club de MORMANT FC

MATCH 27141281 LONGUEVILLE 32 –MAROLLES 31 VETERANS D4C DU 14/01/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MAROLLES** pour disputer la rencontre du 17/12/2023 au lieu du 14/01/2024
En attente accord du club de LONGUEVILLE

MATCH 27169525 AVON 22 – NANDY 22 U16 D3E DU 14/01/2024
Demande d'inversion par courriel du club de **AVON** pour disputer la rencontre à NANDY au lieu de AVON

En attente accord du club de NANDY

MATCH 27136522 BOIS LE ROI 1 – GATINAIS 1 SENIORS D3F DU 14/01/2024
Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à GATINAIS au lieu de BOIS LE ROI
En attente accord du club de GATINAIS

Week-end du 20 et 21 janvier 2024

MATCH 27169767 SERVON 22 – CHAMPENOIS 21 U16 D3F DU 21/01/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 07/01/2023 à 13h00 au lieu du 21/01/2024 à 13h30
En attente accord du club de CHAMPENOIS

MATCH 27169770 BOIS LE ROI 21 – CHATELET 21 U16 D3F DU 21/01/2024
Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à CHATELET au lieu de BOIS LE ROI
Demande refusée par le club de CHATELET

MATCH 27191587 BOIS LE ROI 21 – CPSP 21 U18 D3B DU 21/01/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00
En attente accord du club de CPSP

Week-end du 09 et 10 mars 2024

MATCH 27141544 COURTRY F. 32 –BRIE DES MORINS 31 VETERANS D4A DU 10/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY F** pour disputer la rencontre du 09/12/2023 au lieu du 10/03/2024
Demande refusée par la Commission, la date choisie est un samedi, si la date est le 10/12/2023 la demande sera refusée en raison d'une journée coupe.

Week-end du 16 et 17 mars 2024

MATCH 27141544 COURTRY F. 32 –BUCCEENNE 31 VETERANS D4A DU 17/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY F** pour disputer la rencontre du 27/01/2024 au lieu du 17/03/2024
En attente accord du club de BUCCEENNE

Week-end du 04 et 05 mai 2024

MATCH 27136424 CHANGIS 2 - SERVON 4 SENIORS D4A DU 05/05/2024
Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à SERVON au lieu de CHANGIS
En attente accord du club de CHANGIS

MATCH 27140712 CPSP 2 – FERTE S/J 1 SENIORS D4B DU 05/05/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 05/05/2024
Demande refusée par la Commission absence de date de repli

Week-end du 25 et 26 mai 2024

MATCH 27139397 VAUX ROCHETTE 5 – CRISENOY 5 CDM D2C DU 26/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024
En attente accord du club de CRISENOY

MATCH 26825502 VAUX ROCHETTE 21 – MORMANT 21 U18 D2C DU 26/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024
Demande refusée par le club de MORMANT FC

Week-end du 01 et 02 juin 2024

Extrait RSG District 2023/2024
Titre III – Les Compétitions
« … Article 10 – le Calendrier
(…/…) *Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations***… »**
ATTENTION, les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour en application de l'article 10 (voir ci-dessus)

- ***Pour les U14, 15H30 pour les rencontres du 01/06/2023***
- ***Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 26/05/2023 et 02/06/2023***

MATCH 26810693 PONTAULT UMS 22 – VILLEPARISIS 22 U14 D3A DU 01/06/2024
Demande de modification d'horaire du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu du 15h30
Demande refusée par la Commission

MATCH 27140738 CPSP 2 – VERNEUIL 2 SENIORS D4B DU 02/06/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 05/05/2024
Considérant l'absence de date de repli.
Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre presente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.
Demande refusée par la Commission,

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de VAUX ROCHETTE

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/10/2023
« … Match 26848756
Vaux Rochette 21 – St Michel FC 21
Coupe Gambardella du 17/09/2023 (tour de cadrage)
La Commission, déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire (annexe 1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF),

(…/…)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence des personnes auditionnées, l'instructeur n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision,
Vu le Barème Disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)
Inflige une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERME à l'équipe U18 de VAUX ROCHETTE à compter du 13 NOVEMBRE 2023 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20 KM des villes de LA ROCHETTE et VAUX LE PENIL … »

La Commission informe le club de **VAUX ROCHETTE** que ces sanctions sont applicables à compter du 13/11/2023 pour les rencontres suivantes :

Match 26825461 VAUX ROCHETTE 21 – LIEUSAINT 21
U18 D2C du 14/01/2024
La Commission demande au club de **VAUX ROCHETTE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **VAUX ROCHETTE** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe Nationale ou 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VAUX ROCHETTE**
« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club de MAROLLES

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 29/11/2023
« … Match 27141256
Marolles 31 – Boissise Pringy 32
VETERANS D4C du 15/10/2023
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,
(…/…)
La Commission inflige une suspension de terrains de DEUX (2) matchs dont 1 avec sursis à l'équipe de Marolles Vétérans D4 pour acte de brutalité envers dirigeant après la rencontre par des spectateurs, en vertu de l'article 4.1.1. Du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football … »

La Commission informe le club de **MAROLLES** que cette sanction est applicable à compter du 08/12/2023 pour les rencontres suivantes :

Match 27141294 MAROLLES 31 – GATINAIS 31
VETERANS D4C du 04/02/2024
La Commission demande au club de **MAROLLES** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MAROLLES**
« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club d'AVONNAISE

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 29/11/2023
« … Match 26825425
Avon 21 – Olympique du Loing 21
U18 D2C du 08/10/2023
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,
(…/…)
La Commission inflige une suspension de terrain de DEUX (2) matchs dont 1 avec sursis, au club d'Avon, celui-ci étant club recevant et ayant ainsi la responsabilité d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la rencontre, et il est à ce titre responsable des faits qui se sont produits, en vertu de l'article 4.1.1 du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football. … »

La Commission informe le club de **AVON** que cette sanction est applicable à compter du 08/12/2023 pour les rencontres suivantes :

Match 26825459 AVONNAISE 21 – NANDY FC 21
U18 D2C du 14/01/2024

La Commission demande au club de **AVON** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **AVON** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **AVON**
« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

OBLIGATIONS DES CLUBS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,
Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

LESIGNY USC (525644)
La Commission,
Considérant que l'équipe 1 de **LESIGNY** évolue en Seniors D2C,
Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées,
Ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Extrait RG
« …*Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes, à la condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.*
Toutefois, pour satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente doit compter dans son effectif, au minimum 3 licenciés de la catégorie concernée. … »

Considérant que le club Lesigny est en entente avec le club de Roissy (Ent Roissy/Lesigny) en U18 D2B, U16 D2B, U14 D3B et U14 D4C,

Considérant qu'après contrôle des licenciés dans les catégories ci-dessus, il apparait que le club de Lesigny dispose du nombre minimum de licenciés dans la catégorie U14,

La Commission
Considérant qu'à ce jour (07/12/2023),
Dit que le club de LESIGNY est bien en conformité et remplit bien les obligations pour évoluer en Seniors D2, à savoir 2 équipes obligatoires, U14 (22) et U14 (23) (3 joueurs au minimum peuvent évoluer dans les catégories concernées),

Considérant qu'il apparait néanmoins que le club de LESIGNY ne dispose pas du nombre minimum de licenciés dans les catégories U18/U17 : 0 licence et U16/U15 : 0 licence

Par ces motifs, la Commission conseille au club de **LESIGNY** d'établir le nombre de licences minimum sur ces 2 catégories (3) avant le 31 décembre 2023.

FC COSMO 77 (581816)

La Commission,
Considérant que l'équipe 1 de **COSMO 77** évolue en Seniors D2A,
Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées,
Ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Extrait RG
« …*Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes, à la condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.*

Toutefois, pour satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente doit compter dans son effectif, au minimum 3 licenciés de la catégorie concernée. … »

Considérant que le club de Cosmo 77 est en entente avec le club de Magny (Ent Magny/Cosmo 77) en U18 D3A, U16 D3B, U16 D3C, U14 D3B et U14 D4B,

Considérant qu'après contrôle des licenciés il apparait que le club de FC COSMO dispose du nombre minimum de licenciés dans la catégorie U16 et U14,

La Commission
Considérant qu'à ce jour (07/12/2023),
Dit que le club de FC COSMO est bien en conformité et remplit bien les obligations pour évoluer en Seniors D2, à savoir 2 équipes obligatoires, U16 et U14 (3 joueurs au minimum peuvent évoluer dans les catégories concernées)

Considérant qu'il apparait que le club de FC COSMO ne dispose pas du nombre minimum de licenciés dans la catégorie U18/U17 : 1 licence

Par ces motifs, la Commission conseille au club de **COSMO** d'établir le nombre de licences minimum sur cette catégorie (3) avant le 31 décembre 2023.

NANGIS (500718)

La Commission,
Considérant que l'équipe 1 de **NANGIS** évolue en Seniors D2B,
Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées,
Ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

La Commission
Considérant qu'à ce jour (07/12/2023), le club de NANGIS ne dispose pas d'une seconde équipe Senior (Dimanche après-midi).

Dit que le club de NANGIS n'est pas en conformité et ne remplit pas les obligations pour évoluer en Seniors D2, à savoir 2 équipes Seniors obligatoires,

Par ces motifs, la Commission laisse au club de **NANGIS** jusqu'au 31 décembre 2023 pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

DAMMARIE CITY (560605)

La Commission,
Considérant que l'équipe 1 de **DAMMARIE CITY** évolue en Seniors D2C,
Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées,
Ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Extrait RG
« …*Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes, à la condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.*

Toutefois, pour satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente doit compter dans son effectif, au minimum 3 licenciés de la catégorie concernée. … »

Considérant que le club de DAMMARIE CITY dispose d'une équipe U18 évoluant en D2C
Considérant que le club de DAMMARIE CITY est en entente avec le club de MELUN FC (Ent Melun City) en U16 D2B et U14 D3C

La Commission
Considérant qu'à ce jour (07/12/2023), après contrôle des licenciés, il apparait que le club de DAMMARIE CITY ne dispose pas du nombre minimum de licenciés (3) dans la catégorie U16/U15 : 1 licence et 3 licences non validées ainsi que dans la catégorie U14/U13 : 2 licences non validées,

Considérant que le club de DAMMARIE CITY n'a pas engagé 2 équipes de jeunes à effectif réduit,

Considérant qu'à ce jour le club n'a donc qu'une équipe de jeunes de foot à 11 (U18),

Par ces motifs, la Commission laisse au club de **DAMMARIE CITY** jusqu'au 31 décembre 2023 pour se mettre en conformité.
A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 14 décembre 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame pour la 1ère fois les feuilles de match suivantes :

Challenge IDF U11 du 11/12/23 :
- A SAVIGNY-LE-TEMPLE
- A CESSON

Challenge 77 U12 du 11/12/23 :
- A FONTAINEBLEAU
- A SAVIGNY-LE-TEMPLE

Festival Foot U13 du 11/12/23 :
- A HERICY-VULAINES-SAMOREAU
- A CESSON
- A SAVIGNY-LE-TEMPLE
- A MOISSY

Jour de Coupe U10-U11 du 11/12/23 :
- A HERICY-VULAINES-SAMOREAU
- A CESSON
- A SAVIGNY-LE-TEMPLE

FORFAITS CHALLENGE

CHALLENGE IDF U12
A DAMMARTIN
Lecture du courriel du club de ST THIBAULT avisant du forfait de son équipe
***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11
A CLAYE SOUILLY
Lecture du courriel du club de COURTRY FOOTBALL avisant du forfait de son équipe
***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11
A VAL DE L'YERRES
Lecture du courriel du club de ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE avisant du forfait de son équipe
***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U12/U13
A VAIRES
Lecture du courriel du club de PAYS CRECOIS avisant du forfait de son équipe
***Forfait avisé**

CHALLENGE IDF U11
A PAYS CRECOIS
Lecture du courriel de BRIE EST avisant du forfait de son équipe.
L'équipe de Brie Est ne s'est pas présentée
***Forfait avisé**

CHALLENGE IDF U11
A MAGNY LE HONGRE
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Nanteuil ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de AS NANTEUIL (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE 77 U12
A LOGNES
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Nanteuil ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de AS NANTEUIL (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE 77 U12
A OLYMPIQUE DU LOING
Lecture de la feuille de match
L'équipe de LE MEE ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de LE MEE SPORTS FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE 77 U12
A AVON
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Le Mée ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de LE MEE SPORTS FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE 77 U12
A BRIE FC
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Chelles ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de AS CHELLES (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL U13G du 11/12/2023
A CHELLES
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Nanteuil les Meaux ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de NANTEUIL LES MEAUX AS (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL U13G du 11/12/2023
A BOMBON
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Le Mée ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de LE MEE SPORTS FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL U13G du 11/12/2023
A COURTRY FOOTBALL
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Brie Est ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de BRIE EST FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 11/12/2023
A JOUY YVRON
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Savigny-Le-Temple ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de SAVIGNY LE TEMPLE FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 11/12/2023
A VAIRES
Lecture de la feuille de match
L'équipe de St Thibault ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de ST THIBAULT FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 11/12/2023
A VAL DE L'YERRES
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Savigny-Le-Temple ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de SAVIGNY LE TEMPLE FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 11/12/2023
A ST THIBAULT
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Cosmo ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de FC COSMO 77 (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 11/12/2023
A NOISIEL
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Magny Le Hongre ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de MAGNY LE HONGRE FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 11/12/2023
A AS CHAMPS
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Val de France ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de VAL DE France FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 11/12/2023
A CLAYE SOUILLY
Lecture de la feuille de match
L'équipe de COSMO ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de FC COSMO 77 (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 11/12/2023
A LESIGNY
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Lésigny ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de LESIGNY USC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 11/12/2023
A SERVON
Lecture de la feuille de match
L'équipe de Cesson ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de ES CESSON VSD (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 11/12/2023
A BRAYTOIS
Lecture de la feuille de match
L'équipe de St Germain Laval ne s'est pas présentée
***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de ST GERMAIN LAVAL ENT.S.L (cf : Annexe financière du Football Animation)

EXECUTION TEST TECHNIQUE - CHALLENGE DU 14/10/2023

CHALLENGE IDF U11 du 11/12/2023
A LE MEE SUR SEINE
Lecture de la feuille de match
Absence de test technique effectué par l'équipe de Combs La Ville

Amende de 10€ au club de CA COMBS LA VILLE (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11 du 11/12/2023
A ST THIBAULT
Lecture de la feuille de match
Absence de test technique effectué

Amende de 10€ au club de ST THIBAULT FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 10€ au club de AS CHELLES (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 10€ au club de CS DAMMARTIN (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 10€ au club de CLAYE SOUILLY SPORTS (cf : Annexe financière du Football Animation)

DEMANDE DE RAPPORTS

CHALLENGE 77 U10 – Poule J du 9/12/2023 :

Club Organisateur : US VAIRES
Equipes Présentes : Vaires 13 – Villenoy 11 – St Thibault 11 – Champs FFC 11
Lecture du mail de Mr Martinez, éducateur de Vaires 13, concernant le déroulement du plateau, le comportement des éducateurs de Champs FFC et St Thibault, et les incidents pendant et après plateau.
Réception du rapport de l'éducateur de St Thibault concernant les faits.
La Commission demande des rapports, pour le 20/12/23, sur le déroulement du plateau, le comportement des éducateurs et les incidents pendant et après plateau à :

- Mr DENIMAL Julien, éducateur de VILLENOY
- Mr DIABY TOUDO, éducateur de CHAMPS FFC

CHALLENGE 77 U10 – Poule W du 9/12/2023 :

Club Organisateur : FC Mormant
Equipes Présentes : FC Mormant 11 – Guignes 11 – Moissy 11 – Combs La Ville 11
Lecture de la feuille de match. Présence en observation que certaines équipes ne souhaitaient pas jouer les deux derniers matchs.
La Commission demande des rapports, pour le 20/12/23, sur les équipes qui ne souhaitaient pas jouer les deux derniers matchs du plateau à :

- Mr BEVELANDER Julien, responsable du plateau
- Mr DAMO ROISSY Marcello, éducateur de Combs La Ville
- L'éducateur de MOISSY
- L'éducateur de GUIGNES

En outre la Commission demande la feuille de composition de Guignes

JOUR DE COUPE U10-U11 – Poule AH du 9/12/2023 :

Club Organisateur : FC GUIGNES
Equipes Présentes : Guignes 2 – Pontault UMS 12 – Roissy 12 – Cesson 3
Lecture du mail de Mr DIOUF concernant l'organisation du test technique de départage des équipes. La feuille de match mentionnant une non-réalisation du double 8.
La Commission demande des rapports, pour le 20/12/23, sur les conditions d'organisation du test technique à :

- Mr RINGO Antoine, éducateur du FC GUIGNES et responsable du plateau

- L'éducateur de CESSON
- L'éducateur de PONTAULT UMS

JOUR DE COUPE U12-U13 – Poule M du 9/12/2023 :

Club Organisateur : LE MEE SPORTS FOOTBALL

Equipes Présentes : Le Mée 5 – Savigny-Le-Temple 14 – La Forêt 1

Lecture du mail du club de l'Entente Sportive de La Forêt concernant l'organisation du plateau et sur les temps de pratique.

La Commission demande des rapports, pour le 20/12/23, sur les conditions d'organisation du plateau et sur les temps de pratique à :

- Mr CHACHOUA Bénamar, éducateur de LE MEE et responsable du plateau
- L'éducateur de SAVIGNY-LE-TEMPLE

JOUR DE COUPE U12-U13 – Poule T du 9/12/2023 :

Club Organisateur : Combs La Ville

Equipes Présentes: Combs La Ville 12 – Gretz-Tournan 12 – Cesson 12 – Ponthierry 12

Lecture de la feuille de match. Pas de test technique mentionné. Absence de feuilles de composition de Cesson et Ponthierry

La Commission demande des rapports, pour le 20/12/23, sur les conditions d'organisation du plateau à :

- Mr LECOQ Vincent, éducateur de Gretz-Tournan
- L'éducateur de COMBS-LA-VILLE
- L'éducateur de PONTHIERRY
- L'éducateur de CESSON

En outre la commission demande les feuilles de composition à Cesson et Ponthierry

COURRIER RECU

Demande de repositionnement au Challenge U10 du 16/12/23

Club : US PONTHIERRY

Considérant la demande de repositionnement de l'équipe US Ponthierry 11 en Challenge U10 du 16/12/23

Considérant que l'équipe était positionnée le 9/12/23 sur le site de Montereau en poule S,

Considérant que l'équipe est arrivée à 10h au lieu de 9h

Considérant qu'un mail a été transmis par le club recevant et qu'il s'agit d'une erreur administrative interne.

Par ces motifs,

La Commission ne peut pas donner une suite favorable à la demande de repositionner l'équipe de Ponthierry 11 en Challenge U10 du 16/12/23

Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du jeudi 14 décembre 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DEMANDE DE RAPPORTS :

CRITERIUM U18F à 8 - Poule A du 2/12/2023 :

Rencontre n° : 27618462
Rencontre: Breuilloise AS 1 – Espoir Féminin FC 1
Lecture du rapport de Mr Buissette, éducateur U18F de Espoir Féminin, sur les conditions d'organisation et de déroulement de la rencontre, sur l'arbitrage et le comportement des spectateurs.
La Commission demande des rapports, pour le 20/12/23, sur les conditions d'organisation et de déroulement de la rencontre, sur l'arbitrage et le comportement des spectateurs à :

- Mr NIASSE Mamadou, arbitre de la rencontre
- L'éducateur de Breuilloise

CRITERIUM U15F à 8 - Poule C du 10/12/2023 :

Rencontre n° : 27517105
Rencontre: Claye Souilly Sports 1 – US Vaires 1
Lecture du mail de Mr Serrouart sur les conditions d'organisation et de non-déroulement de la rencontre en objet.
La Commission demande des rapports, pour le 20/12/23, sur les conditions d'organisation et de non-déroulement de la rencontre au club de Claye Souilly Sports

Agenda Technique

FORMATIONS CFI 2024

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI U14-U19	***1er jour*** 01/02/2024 ***2ème jour*** 29/02/2024	MONTRY	**0**	**18**
CFI U6-U9	***1er jour*** 05/02/2024 ***2ème jour*** 05/03/2024	COMBS LA VILLE	**0**	**18**
CFI U10-U13	***1er jour*** 05/02/2024 ***2ème jour*** 05/02/2024	MONTRY	**0**	**18**
CFI SENIORS	***1er jour*** 08/02/2024 ***2ème jour*** 07/03/2024	MONTEREAU	**0**	**18**
CFI Futsal Initiation	***1er jour*** 12/02/2024 ***2ème jour*** 13/02/2024	DAMMARIE LES LYS	**0**	**18**
Attestation Fédérale Futsal	***1er jour*** 15/02/2024 ***2ème jour*** 15/02/2024	DAMMARIE LES LYS	**0**	**18**
CFI U6-U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17	***1er jour*** 19/02/2024 ***2ème jour*** 15/04/2024	MONTRY	**0**	**18**
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17	***1er jour*** 20/02/2024 ***2ème jour*** 16/04/2024	LE MEE SUR SEINE	**0**	**18**
CFI U6-U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17	***1er jour*** 22/02/2024 ***2ème jour*** 18/04/2024	LE MEE SUR SEINE	**0**	**18**

Agenda Technique

CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu-Licence U17	***1er jour*** 23/02/2024 ***2ème jour*** 19/04/2024	MONTRY	**0**	**18**
CFI SENIORS	***1er jour*** 14/03/2024 ***2ème jour*** 09/04/2024	MONTRY	**0**	**18**
CFI U14-U19	***1er jour*** 21/03/2024 ***2ème jour*** 18/04/2024	MONTRY	**0**	**18**
CFI SENIORS	***1er jour*** 28/03/2024 ***2ème jour*** 25/04/2024	MONTRY	**0**	**18**
CFI U6-U9	***1er jour*** 28/03/2024 ***2ème jour*** 25/04/2024	MONTRY	**0**	**18**
CFI U10-U13	***1er jour*** 02/04/2024 ***2ème jour*** 30/04/2024	MONTEREAU	**0**	**18**
CFI U14-U19	***1er jour*** 11/04/2024 ***2ème jour*** 16/05/2024	LIEU A DETERMINER	**0**	**18**

Agenda Technique

CERTIFICATIONS 2024

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CERTIFICATION 1	***17/02/2024***	MONTRY	**0**	**8**
CERTIFICATION 2	***17/02/2024***	MONTRY	**0**	**8**
CERTIFICATION 3	***17/02/2024***	MONTRY	**0**	**8**
CERTIFICATION 1	***13/04/2024***	MONTRY	**0**	**8**
CERTIFICATION 2	***13/04/2024***	MONTRY	**0**	**8**
CERTIFICATION 3	***13/04/2024***	MONTRY	**0**	**8**